



**Europäische  
Patent-  
organisation**

Verwaltungsrat

**European  
Patent  
Organisation**

Administrative Council

**Organisation  
européenne des  
brevets**

Conseil d'administration

**Numéro :**  
CA/105/24

**Original :**  
en

**Date :**  
22.11.2024

**Catégorie :**  
Public

**TITRE :**

**Programme de travail annuel 2025**

**OBJET :**

Le programme de travail annuel 2025 est une feuille de route précisant les efforts que l'OEB doit fournir pour veiller à ce que les orientations stratégiques soient axées sur les cinq grands domaines suivants : personnes, technologies, produits et services de grande qualité délivrés dans les délais, partenariats et pérennité financière.

**SOU MIS PAR :**

Le Président de l'Office européen des brevets

**DESTINATAIRES :**

Le Conseil d'administration (pour avis)

**MAJORITÉ :**

Sans objet

**BASE JURIDIQUE :**

Article 10 CBE

**RECOMMANDATION :**

Il est demandé au Conseil d'administration de donner son avis sur le programme de travail annuel 2025.

**RÉSUMÉ :**

Le programme de travail annuel 2025 donne une orientation aux efforts de l'OEB pour l'année à venir en vue d'atteindre son objectif stratégique de pérennité. Il définit les activités selon cinq grands leviers avec des étapes clés et met en évidence l'impact de la mise en œuvre du Plan stratégique 2028 grâce aux indicateurs clés de performance.

# Programme de travail annuel 2025



## Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>Mise en œuvre du plan stratégique 2028 en 2025</b>	<b>7</b>
<b>1. Levier 1 – Les personnes</b>	<b>7</b>
<b>2. Levier 2 – Les technologies</b>	<b>15</b>
<b>3. Levier 3 – Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais</b>	<b>24</b>
<b>4. Levier 4 – Les partenariats</b>	<b>32</b>
<b>5. Levier 5 – La pérennité financière</b>	<b>47</b>

## Résumé

Le programme de travail annuel 2025 donne une orientation aux efforts de l'OEB pour l'année à venir. Il décrit nos activités dans le cadre des cinq leviers du Plan stratégique 2028 (SP2028), tandis que nous progressons vers un Office, une organisation et un système des brevets plus durable.

Le premier levier concerne les **Personnes**. Nos activités prévues pour 2025 visent à continuer à favoriser l'engagement du personnel et à attirer les **meilleurs talents**. Nous maintiendrons notre investissement dans l'**enrichissement des possibilités de développement** par la formation et la mobilité, ainsi que dans la mise en place d'un cadre permettant un équilibre flexible et sain entre vie professionnelle et vie privée. Forts de la réussite des stratégies de recrutement visant à attirer les candidats les plus talentueux ayant une expérience professionnelle riche et variée, nous amplifierons nos efforts en matière de diversité des genres et des origines, en incluant également activement les personnes talentueuses ayant un handicap.

Afin que chaque agent soit prêt à relever les défis actuels et futurs, et afin de soutenir la mobilité interne, il sera essentiel d'**améliorer la couverture et la qualité de notre offre de formation**. Un des prochains temps forts sera le lancement imminent de **plans de développement de la formation technique** pour les examinateurs. Ils sont conçus pour renforcer les compétences techniques, améliorer les performances professionnelles, soutenir la qualité et tenir les examinateurs informés dans un paysage technologique qui évolue rapidement. L'objectif global est de s'assurer que les agents sont **bien équipés pour utiliser les outils les plus récents et pour appliquer les meilleures pratiques** dans leur domaine. Un **soutien renforcé** sera également fourni aux collègues qui souhaitent participer à l'examen européen de qualification (**EEQ**) et au certificat européen d'administration des brevets (**CEAB**). Cela incitera davantage le personnel de l'OEB à développer un large éventail de compétences nécessaires au bon déroulement de la procédure de délivrance des brevets, ainsi qu'à faire progresser leur carrière.

Nous continuerons également à contrôler l'efficacité des **nouveaux modes de travail**, en établissant régulièrement des rapports à l'attention du Conseil d'administration, et à encourager l'engagement et le sentiment d'appartenance par le biais des **Campus Days**, qui ont été une réussite ces dernières années. En ce qui concerne nos **lieux de travail physiques**, l'OEB poursuivra la mise en œuvre du Programme d'investissement dans les bâtiments 2024-2028 approuvé par le Conseil d'administration.

Le deuxième levier concerne les **Technologies**. Dans le cadre du SP2023, nous avons réalisé d'importants investissements dans nos outils de classification et de recherche de la procédure de délivrance des brevets, comme ANSERA. Compte tenu de l'impact de ces investissements sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la phase de recherche, nous nous concentrerons, au cours de l'année à venir, dans le cadre du SP2028, sur les outils qui soutiennent les phases **d'examen et d'opposition**. Nous continuerons également

de **relier notre procédure de délivrance des brevets à nos outils en ligne destinés aux utilisateurs** afin d'offrir une **solution numérique de bout en bout**. Nos efforts continus de modernisation et d'innovation s'appuieront sur trois pipelines clés.

Les **étapes du pipeline "Procédure de délivrance des brevets"** comprennent de nouvelles fonctionnalités et des progrès dans la convivialité de **Patent Workbench**. Des tableaux de bord détaillés seront mis à disposition des supérieurs hiérarchiques en vue de **l'attribution numérique des dossiers**. Un **nouveau rédacteur de notification plus intelligent** sera mis en place, permettant la réutilisation directe d'informations d'ANSERA. L'accent sera également mis sur **l'amélioration continue d'ANSERA**, qui sera à son tour plus étroitement intégré aux outils d'examen. Ces étapes reflètent notre engagement à simplifier nos procédures et à perfectionner nos outils de la procédure de délivrance des brevets. Nous commencerons à exploiter l'intelligence artificielle (IA) pour soutenir également les tâches d'examen.

Les **étapes du pipeline "Activités générales"** apporteront d'importantes **améliorations à nos outils financiers et d'achat** grâce à la mise à niveau de nos principaux systèmes. La priorité donnée aux modifications apportées **aux procédures et aux outils RH** sera définie **conformément à l'agenda de dialogue social**. Nous introduirons également de nouveaux outils ou tirerons parti des outils existants pour améliorer l'expérience numérique des utilisateurs et rationaliser encore les processus de travail. Parmi les éléments importants qui auront un impact sur toutes les unités opérationnelles figurent notamment un nouveau **Centre d'intelligence des talents**, qui permet d'évaluer les compétences et de trouver des formations personnalisées pour favoriser le développement professionnel et soutenir l'évolution de carrière interne, ainsi qu'un **outil de traduction et de rédaction en libre-service** pour certains textes non confidentiels.

Enfin, le **pipeline "Engagement en ligne des utilisateurs"** permettra d'améliorer la qualité et la transparence par la mise à disposition de services en ligne intuitifs et de fonctions de libre-service à nos utilisateurs externes. En parallèle de son adoption croissante, MyEPO sera plus étroitement intégré à nos systèmes internes de la procédure de délivrance des brevets, offrant les avantages d'un flux de travail entièrement numérique prenant en charge le format DOCX et les dépôts de documents en couleur. En outre, l'ouverture de la plateforme juridique interactive aux utilisateurs et l'intégration continue d'outils d'IA dans MyEPO amélioreront l'accès des utilisateurs aux informations et à l'assistance juridiques. L'espace partagé sera développé pour promouvoir une plus grande collaboration et des interactions simplifiées entre les utilisateurs externes et les examinateurs de l'OEB.

En ce qui concerne le levier 3 – **Produits et services de grande qualité délivrés dans les délais** – nous continuerons de tenir compte des commentaires de tous les utilisateurs, par l'intermédiaire de tous nos canaux de consultation. La mise en œuvre de mesures visant à améliorer la cohérence de notre traitement des observations des tiers constitue un des grands axes d'intervention. Des mesures seront également décidées pour donner suite aux résultats de l'atelier sur la clarté mené avec nos utilisateurs en novembre 2024.

Après une année de fonctionnement de la **division de la recherche active** au sein de la DG 1, un examen de l'efficacité de la division sera effectué. En outre, à la lumière des résultats de la Direction Audit de qualité et de l'analyse de toutes les décisions des chambres de recours depuis 2023, il est possible d'améliorer encore la cohérence de notre approche concernant l'**activité inventive**. Tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un domaine où les experts peuvent être en désaccord, il existe un niveau élevé de concordance entre les **décisions des divisions d'opposition et celles des chambres de recours**. Afin d'accroître la transparence dans ce domaine, nous établirons de **nouveaux indicateurs clés de performance** concernant les conclusions des chambres de recours relatives aux décisions des divisions d'opposition et d'examen, et ces indicateurs feront l'objet d'un suivi et de rapports.

La publication des derniers résultats de l'**enquête de satisfaction des utilisateurs** en 2025 permettra d'éclairer les futures initiatives en matière de qualité, tandis que nous nous efforçons d'atteindre des **objectifs ambitieux de respect des délais**, y compris pour ce qui est des **demandes divisionnaires**.

En ce qui concerne le levier 4, **Partenariats**, de nouveaux accords de coopération bilatérale avec les 39 États membres fourniront le cadre nécessaire à la poursuite du renforcement du réseau européen en matière de brevets. Les accords doivent être basés sur le catalogue de coopération présenté au Conseil d'administration en juin 2024 et exposer une vue d'ensemble claire des activités conjointes au cours des trois prochaines années. En matière de coopération internationale, l'accent sera mis sur les accords de **validation**. L'accord conclu avec le Laos entre en vigueur en janvier. Les négociations avancées avec le Mexique, le Panama et Trinité-et-Tobago offriront une base solide pour de nouveaux accords. De nouvelles demandes d'ouverture de négociations formelles de la part d'autres pays sont également attendues.

En ce qui concerne la **convergence des pratiques**, les travaux sur la troisième et dernière paire de thèmes de convergence ("revendications de large portée" et "double protection par brevet") pour le deuxième cycle commenceront. Une autre paire de pratiques communes ("observations des tiers" et "pratiques relatives aux cessions") sera ensuite présentée au Conseil d'administration pour adoption et le troisième cycle sera lancé.

Pour atteindre ses objectifs stratégiques de renforcement des compétences et des connaissances en matière de propriété intellectuelle, l'OEB et son **Académie européenne des brevets** continueront à améliorer l'accès à l'information brevets, à promouvoir la sensibilisation à l'innovation et à la propriété intellectuelle, et à proposer des programmes complets de formation et de certification pour les acteurs de l'innovation et les praticiens des brevets. Un événement important sera le lancement de la première édition du **nouvel EEQ**, qui contribuera à assurer un avenir radieux aux professionnels des brevets en Europe. S'appuyant sur le succès du programme de transfert de connaissances vers l'Afrique (**KT2A**), l'Office développera une initiative de transfert de connaissances pour l'Amérique latine (**KT2LATAM**) basée sur la promotion du développement de l'apprentissage en ligne dans les offices de propriété intellectuelle et les établissements de formation. Pour compléter les programmes existants de l'EEQ et du CEAB destinés aux

mandataires et aux assistants juridiques, nous lancerons le nouveau certificat européen d'information brevets (**CEIB**) pour répondre aux besoins des experts en information brevets. Enfin, l'**Observatoire des brevets et des technologies** publiera plusieurs **nouvelles études** importantes, à commencer par une étude sur le **financement de l'innovation**.

Dans le même temps, le **pipeline "Coopération informatique"** continuera de stimuler la transformation numérique du paysage des brevets. En 2025, la **boîte à outils numérique** deviendra l'élément central permettant aux offices nationaux et aux autres partenaires clés de sélectionner les nouveaux outils et services de l'OEB qui répondent à leurs besoins spécifiques. D'ici la fin de l'année, tous les utilisateurs des États membres et des États non membres auront migré vers l'**outil SEARCH basé sur ANSERA**. Par la suite, l'ancien système EPOQUE Net sera mis hors service.

Le cinquième levier, la **Pérennité financière**, sert de fil rouge à l'ensemble des leviers et en soutient la mise en œuvre. Les années à venir offrent une occasion unique d'assurer la viabilité financière de l'Office en mettant en œuvre les recommandations de l'étude financière. Cela inclura le concept de cadre de gestion et de suivi des risques présenté à la Commission du budget et des finances et au Conseil d'administration en 2024. Afin de pouvoir gérer et atténuer efficacement les risques financiers, nous surveillerons en permanence les indicateurs clés de performance en matière de risques financiers, nous rendrons régulièrement compte aux organes directeurs et nous constituerons les réserves de sécurité financière définies dans l'étude.

Enfin, l'actuelle méthode d'ajustement des rémunérations a été adoptée par le Conseil d'administration en 2020 pour une période de six ans. Le Conseil décidera donc de la future méthode d'ajustement des rémunérations en juin 2026. Dans cette perspective, la révision de la méthode d'ajustement des rémunérations débutera également l'année prochaine. Dans le même temps, nous examinerons l'impact de l'ensemble des mesures financières adoptées par le Conseil d'administration à la suite de l'étude financière de 2019 et mises en œuvre depuis par l'Office.

# Mise en œuvre du plan stratégique 2028 en 2025

## 1. Levier 1 – Les personnes

Comme indiqué dans le Plan stratégique 2028, l'**engagement du personnel** est essentiel au succès de l'OEB. Nos activités prévues pour 2025 ont par conséquent l'objectif de continuer à stimuler l'engagement du personnel en recrutant les meilleurs talents et en leur offrant des opportunités de développement enrichissantes, par des formations ou par la mobilité, ainsi qu'un cadre permettant un équilibre souple et sain entre vie professionnelle et vie privée. L'Office poursuivra également ses efforts dans le développement d'un environnement de travail diversifié et inclusif dans tous les domaines. Pour nos **lieux de travail physiques**, l'OEB procédera à la réalisation du Programme d'investissement dans les bâtiments 2024-2028 approuvé par le Conseil d'administration, dans le but de fournir un lieu de travail professionnel sûr et durable à l'ensemble du personnel et de nos parties prenantes.

### Attirer les meilleurs talents

Pour assurer le succès à long terme de l'OEB, le recrutement des meilleurs talents demeure une priorité essentielle. Comme nous continuons de faire face à une forte concurrence pour le recrutement de scientifiques et d'ingénieurs de premier plan, notre objectif est de nous positionner comme un employeur de choix dans ce paysage dynamique. En nous appuyant sur des stratégies de recrutement fructueuses pour attirer les candidats de la plus haute qualité, nous nous sommes également engagés à amplifier nos efforts en matière de diversité des genres et des pays, ainsi qu'à recruter activement des talents handicapés.

Les étapes suivantes permettront d'obtenir un effectif plus diversifié avec le souhait que **40 % des membres du personnel et 40 % des cadres supérieurs soient de femmes, que les agents soient originaires de tous les États membres et que la durée de notre processus de recrutement de bout en bout soit inférieure à quatre mois**. Nous continuerons d'explorer les domaines technologiques où le recrutement est nécessaire, afin de nous assurer que nous adoptons les stratégies les plus efficaces pour attirer les meilleurs talents.

- **Lancement d'une "campagne d'autonomisation des femmes"** : au premier trimestre, nous poursuivrons nos efforts pour attirer davantage de femmes à postuler à des postes d'examinatrices de brevets, notamment en mettant en valeur davantage d'examinatrices de brevets dans les médias sociaux et en enrichissant les activités existantes, comme le recrutement actif sur LinkedIn, la participation à des salons de l'emploi dédiés aux talents féminins et la coopération avec le forum Women in Tech sur LinkedIn.



- **Parcours de formation amélioré pour les candidats des pipelines** : au deuxième trimestre, nous lancerons une meilleure offre de formation aux candidats actuellement placés dans un pipeline pour le recrutement, en mettant davantage l'accent sur l'apprentissage des langues officielles et sur l'amélioration de l'offre de cours en matière de PI pour accroître la disponibilité des candidats lorsqu'ils reçoivent une offre d'emploi.
- **Initiative de soutien entre pairs pour les managers** : cette initiative, qui sera lancée au troisième trimestre, vise à identifier les femmes membres du personnel intéressées par des rôles de leadership, et qui ont le potentiel pour devenir des leaders, ainsi qu'à leur offrir des opportunités en matière d'entraide entre pairs, comme l'accompagnement et les forums, afin de les aider à se préparer à ce parcours de carrière.
- **Renforcement du concept de partenariat avec les universités** : à partir du troisième trimestre, l'OEB renforcera ses efforts en matière de sensibilisation au-delà des universités participant au programme destiné aux jeunes professionnels. En tirant parti des réseaux d'experts en matière de procédure de délivrance de brevets et en instaurant un recrutement ciblé sur les campus, nous visons à constituer un vivier de candidats à fort potentiel pour répondre aux besoins futurs en matière de talents et à permettre à l'OEB de s'imposer comme une destination professionnelle attrayante.
- **Amélioration de l'accès à la page Internet de l'OEB consacrée aux emplois** : nous souhaitons améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées, en particulier celles souffrant de déficiences visuelles, d'ici au troisième trimestre 2025. Cela nous permettra d'élargir notre action pour toucher un vivier de talents plus diversifié et de démontrer notre engagement en faveur de l'égalité des chances.

## Développer les talents

Pour veiller à ce que le personnel soit préparé aux défis actuels et futurs et pour soutenir la mobilité interne, il est essentiel d'améliorer la couverture et la qualité de notre offre de formation. L'offre de formation couvrira toutes les compétences générales, fonctionnelles et transversales pertinentes. Sur la base du modèle 70/20/10, la formation formelle (10) poursuivra son évolution en matière de simplification et deviendra plus percutante ; l'élément concernant la relation entre les pairs (20) sera amélioré de façon itérative en étendant encore le réseau du transfert continu de connaissances (CKT) et en améliorant l'adoption de différents formats de partage des connaissances ; et l'élément relatif à la formation sur le tas (70) sera renforcé au moyen de contrôles de compétences, d'une formation adaptée, d'interventions ciblées et de plans de développement individuel (IDP) axés sur les compétences. Ces éléments seront mis en œuvre à l'aide de plans de développement adaptés par domaine. Une révision systématique des processus et des outils de formation sera entreprise pour améliorer l'expérience des utilisateurs, pour s'aligner sur la mobilité interne et pour répondre aux besoins organisationnels futurs. Les directives relatives à la formation seront mises à jour pour tenir compte du modèle 70/20/10.

Les journées iLearn permettront d'associer le sentiment d'appartenance au développement du personnel, en leur offrant des opportunités de formation significatives qui sont directement liées aux objectifs individuels et organisationnels. Des opportunités de formation entre pairs seront offertes via la Communauté de managers de l'OEB à tous les supérieurs hiérarchiques, dans le cadre d'événements et de cours mensuels concernant les sept compétences en matière de gestion des personnes de l'OEB, qui sont l'alignement, la gestion des changements, la communication managériale, l'esprit d'équipe et la collaboration, la pensée et l'action critique, le développement des talents et l'innovation.

Les étapes suivantes contribueront à porter **l'impact de la formation à 75 %**.

- **Lancement des plans de développement de la formation technique de la DG 1** : ces plans, qui doivent être lancés au premier trimestre 2025, sont conçus pour améliorer le savoir-faire technique, et le rendement au travail, soutenir la qualité et tenir le personnel au courant de l'évolution rapide du paysage technologique. Le but est de s'assurer que les agents sont équipés des outils et des technologies les plus récentes tout en adoptant les meilleures pratiques adaptées à leurs domaines.
- **Mesures de soutien renforcées pour l'EEQ et le CEAB** : le but est d'inciter les membres du personnel à participer à l'examen européen de qualification (EEQ) et au certificat européen d'administration des brevets (CEAB), ainsi qu'à renforcer leurs compétences en matière de procédure de délivrance de brevets (deuxième trimestre 2025), afin de les aider à développer un plus large éventail de compétences qui sont nécessaires pour soutenir la procédure de délivrance de brevets, ce qui peut constituer un avantage pour l'avancement de carrière des agents.
- **Rétention accrue des connaissances** : en mettant davantage l'accent sur les activités de transfert de connaissances au cours de la procédure de gestion des départs, lorsqu'un agent quitte une équipe (p. ex. pour cause de mise à la retraite, de démission ou de transfert interne), l'approche de la rétention accrue des connaissances, qui doit être mise en place au deuxième trimestre 2025, visera à assurer la planification effective de la relève et la continuité des activités.

### **Soutenir la mobilité, la flexibilité et le bien-être**

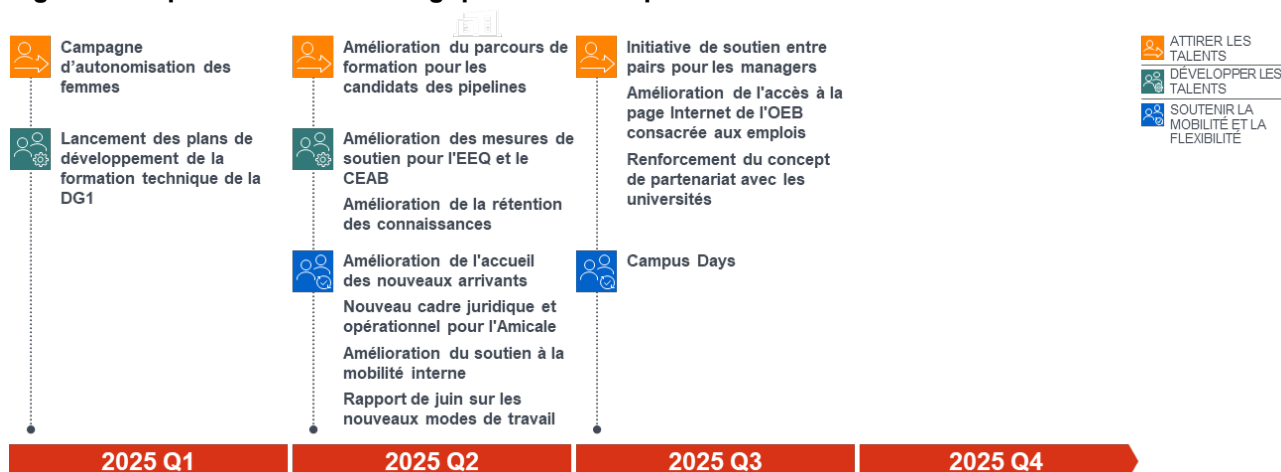
**Pour contribuer à un engagement pérenne, un large éventail d'initiatives visera à favoriser la mobilité interne, la flexibilité et le bien-être.** Le marché interne de l'emploi facilite l'adaptation aux changements du paysage des brevets grâce à la répartition du personnel vers des équipes enregistrant une plus forte demande, tout en contribuant à la pérennité financière de l'OEB par l'intermédiaire du recrutement interne et des opportunités offertes à **tous les agents en matière d'avancement de carrière**. Le personnel continuera de bénéficier d'**aménagements de travail flexibles, tels qu'établis dans le programme sur les nouveaux modes de travail**. Les **activités relatives à la constitution d'équipes** seront favorisées pour rassembler les membres de celles-ci afin de renforcer le sentiment d'appartenance, d'améliorer la performance des équipes et de développer davantage de compétences. En s'appuyant sur les solides résultats de l'enquête sur l'engagement du

personnel, les managers continueront de jouer un rôle clé concernant **la santé et le bien-être** de leur personnel. Des activités de prévention pour tout le personnel et une nouvelle formation ciblée, ainsi que des échanges entre pairs avec tous les managers, seront proposées pour répondre aux nouveaux besoins apparus à la suite de la pandémie du COVID-19, ceux résultant des nouveaux modes de travail et de l'évolution démographique.

Les étapes suivantes contribueront à stimuler **l'engagement des agents de 75 %**.

- **Nouveau cadre juridique et opérationnel pour l'Amicale** : afin que les processus et les activités de soutien puissent être pris en charge par des services spécialisés et permettre aux membres de l'Amicale de se concentrer sur des activités à valeur ajoutée, une nouvelle circulaire sera établie au deuxième trimestre 2025 et le cadre sera mis en œuvre au quatrième trimestre.
- **Campus Days** : pour l'édition 2025 des Campus Days, une vision élargie sera développée, en s'inspirant des enseignements tirés de l'édition 2024 pour optimiser la participation du personnel à une grande variété d'activités sociales, éducatives et sportives.
- **Rapport du mois de juin sur les nouveaux modes de travail** : nous continuerons d'évaluer l'efficacité de nos initiatives concernant les nouveaux modes de travail et nous nous sommes engagés à présenter au Conseil d'administration, au mois de juin, un rapport sur la façon dont notre personnel s'adapte à l'environnement de travail hybride. Nous resterons à l'écoute des besoins en constante évolution et de l'impact des nouveaux modes de travail sur le fonctionnement économique.
- **Procédure d'intégration améliorée** : au deuxième trimestre 2025, une approche améliorée de l'intégration des nouveaux agents et des transferts internes sera mise en œuvre. Elle aidera les membres du personnel à mieux s'intégrer à l'organisation ou à leur nouvelle équipe. Il s'agit également de stimuler leur productivité en leur permettant d'acquérir rapidement les connaissances essentielles dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches.
- **Soutien accru à la mobilité interne** : avec le soutien du nouveau Talent Intelligence Hub, nous nous efforcerons au deuxième trimestre de responsabiliser les agents en les laissant gérer leurs compétences de manière proactive. Cela permettra d'aider les managers à identifier les candidats internes qualifiés disposant des compétences appropriées pour saisir les opportunités de mobilité interne et aider les agents à évoluer au cours de leur carrière.

Figure 1 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Les personnes



Source : OEB

### Créer un lieu de travail physique stimulant

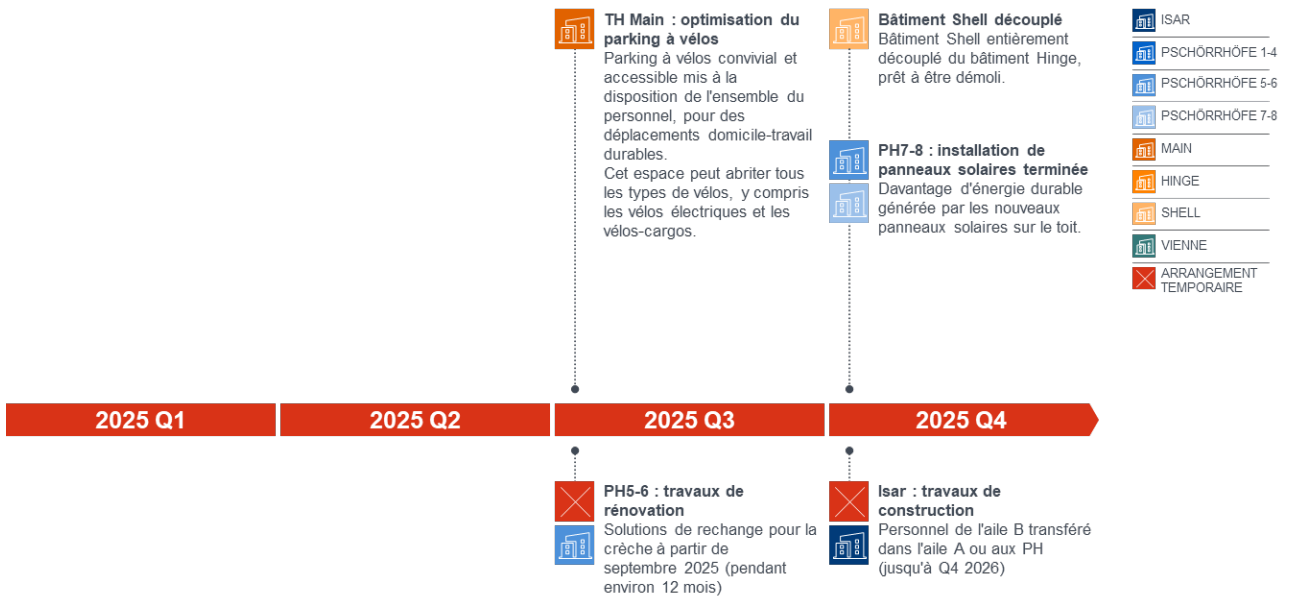
L'OEB continuera la mise en œuvre du **Programme d'investissement dans les bâtiments pour la période 2024-2028**, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Le programme abordera les quatre objectifs qui consistent à garantir la santé et la sécurité, contribuer à la durabilité environnementale, soutenir l'engagement durable du personnel, préserver la valeur du patrimoine de l'OEB et contribuer à la pérennité financière. Suite à l'ouverture du bâtiment de Vienne, rénové en 2024, tous les agents de Berlin seront transférés dans nos nouveaux locaux situés sur l'Alexanderplatz d'ici la fin du mois de février 2025. Les anciens locaux seront vidés de tout mobilier et le contrat de location sera résilié au premier trimestre 2025.

En 2025, le Programme d'investissement dans les bâtiments se concentrera principalement sur les phases de planification et de conception de la plupart des projets. Toutefois, l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation des bâtiments PschorrHöfe PH5 et 6 sera déjà initié. Le chantier devrait débuter au troisième trimestre 2025. En outre, plusieurs autres projets devraient être achevés d'ici la fin de l'année :

- **Optimisation du stationnement des vélos à La Haye** : d'ici le troisième trimestre 2025, le principal parking pour vélos de La Haye sera optimisé. Cette installation conviviale et accessible sera mise à disposition de tout le personnel. Elle pourra accueillir une variété de vélos, y compris les vélos électriques et les vélos cargo. Ce nouveau parking favorisera les déplacements durables en offrant une solution de stationnement pratique et sécurisée aux cyclistes.
- **Découplage du bâtiment Shell de La Haye** : au quatrième trimestre 2025, le bâtiment Shell de La Haye sera entièrement découplé du bâtiment Hinge, ouvrant la voie à sa démolition. Cette étape cruciale permettra de dégager le site pour un réaménagement futur tout en assurant une perturbation minimale des opérations en cours.

- **Installation des panneaux solaires sur les bâtiments Pschorrhöfe PH7 et 8 de Munich** : d'ici au quatrième trimestre 2025, l'installation de panneaux solaires sur le toit des bâtiments Pschorrhöfe PH7 et 8 à Munich sera terminée. Ces panneaux solaires contribueront à la production d'énergie durable, en s'alignant sur les objectifs environnementaux de l'OEB et en réduisant la dépendance vis-à-vis des sources d'énergie externes.

Figure 2 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Programme d'investissement dans les bâtiments



Source : OEB

## Indicateurs clés de performance du levier 1 : Les personnes

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle <sup>1</sup>		Objectif 2028
Engagement du personnel	73 %		75 %
Cycle de recrutement	4 mois		≤ 4 mois
Diversité des genres	35,3 %		40 %
<b>NOUVEAU</b> : femmes recrutées comme examinatrices	27 %	-	30 %
Diversité géographique	35 pays de la CBE		39
Incidence de la formation	54 %		75%
Femmes parmi les managers	28,4 %		40 %
<b>NOUVEAU</b> : femmes cadres supérieures	33,3 %	-	40 %
Durabilité environnementale	1 768 t de CO <sub>2</sub> e		≤ 1 000 t de CO <sub>2</sub> e
Création de valeur	-1,4 %		≤ -25,6 %
Sentiment d'appartenance	82 %		85 %

= en cours de réalisation ; = objectif atteint

Les KPI du levier 1 sont dans l'ensemble stables et la majorité d'entre eux (huit sur neuf) sont en voie d'atteindre leurs objectifs à long terme du Plan stratégique 2028, l'objectif du KPI "Cycle de recrutement" étant déjà atteint. Les KPI relatifs à la diversité et à l'inclusion – "Diversité des genres", "Diversité géographique" et "Femmes parmi les managers" – font apparaître des variations mineures au des dix derniers mois et une progression constante vers leurs objectifs. Pour 2025, certaines améliorations seront appliquées aux KPI suivants afin d'accroître notre capacité à contrôler l'impact de nos activités stratégiques :

- KPI relatif à la diversité des genres – une analyse détaillée des données montre qu'il existe des différences significatives entre les groupes de personnel occupant des postes d'examineur (25 % de femmes) et d'autres fonctions (56 % de femmes), principalement en raison du biais structurel inhérent à certains domaines techniques et du déséquilibre entre les genres parmi les demandeurs, surtout dans les domaines STIM. Pour aider l'OEB à se concentrer sur les domaines où nous devons nous améliorer, la granularité du KPI sera accrue, pour faire apparaître les deux groupes, et un nouveau KPI sera introduit pour contrôler séparément le recrutement de nouveaux examinateurs (voir ci-dessous).
- **NOUVEAU KPI** – Femmes recrutées comme examinatrices : le changement des niveaux de diversité des genres au sein du personnel de l'OEB est lent. Ceci en raison de nombreux facteurs, comme l'évolution démographique, le taux de remplacement, etc. Pour atteindre le niveau souhaité de représentation des femmes au sein du personnel, et en particulier parmi les examinateurs, nous devons étudier de plus près la phase de recrutement. Il existe de grandes variations en matière de diversité des genres en fonctions du domaine technique, notamment concernant le recrutement des

<sup>1</sup> Mise à jour de septembre 2024, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en octobre 2024.

examineurs. La proportion de femmes dans les domaines STIM n'est pas unique à l'OEB mais, pour veiller à ce que l'accent soit mis sur ce thème, ce KPI permettra de contrôler le pourcentage de femmes recrutées par l'OEB pour des postes d'examinatrices. La base de référence mesurée en septembre 2024 montre que 27 % des examinateurs recrutés en 2024 étaient des femmes. Les données d'Eurostat et de LinkedIn indiquent de grandes variations au niveau du pourcentage de femmes parmi les demandeurs d'emploi – d'environ 20 % dans des domaines comme les technologies informatiques, l'IA, la métallurgie et la mécanique, jusqu'à plus de 40 % de femmes dans certains domaines, comme ceux liés à la santé. Un objectif de 30 % de femmes parmi les examinateurs est donc fixé pour ce KPI.

- Femmes parmi les managers : ce KPI donnera une idée plus précise de la situation des femmes occupant des postes de direction à l'OEB. Grâce à une vision plus granulaire, il permettra de suivre les progrès réalisés à travers les différents niveaux hiérarchiques (cadres supérieurs/intermédiaires et responsables d'équipe) des secteurs d'activité liés ou non à la délivrance de brevets. En outre, un nouveau KPI sera axé sur le domaine "cadres supérieurs" pour souligner l'engagement en faveur de la représentation de la diversité des genres dans les rôles clés de l'organisation (voir ci-dessous).
- **NOUVEAU KPI** – Femmes cadres supérieures : la représentation des femmes dans les rôles de leadership est un domaine d'intérêt pour de nombreuses entités, dans les secteurs publics et privés. Afin de renforcer l'importance de ce thème pour l'OEB, ce KPI indiquera la part des femmes aux postes de directrice principale. La base de référence indique que 33,3 % des femmes occupant actuellement des postes de cadres supérieurs comme directrices principales. L'objectif est d'atteindre 40 % au terme du Plan stratégique 2028, comme pour le précédent indicateur.

## 2. Levier 2 – Les technologies

En 2025, l'OEB poursuivra son processus de transformation numérique en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'expérience utilisateurs. Dans le cadre du Plan stratégique 2023, nous avons investi de façon importante dans nos outils de classification et de recherche de la procédure de délivrance de brevets, en particulier ANSERA, et nous avons constaté l'impact positif de ces investissements sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité dans la phase de recherche. Avec le Plan stratégique 2028, nous mettons l'accent sur les outils qui soutiennent les phases d'examen et d'opposition, et sur la mise en relation de notre procédure de délivrance de brevets avec nos outils destinés aux utilisateurs en ligne, pour proposer une solution de bout en bout entièrement numérique. Nous allons orienter nos efforts continus de modernisation et d'innovation à travers trois pipelines clés : procédure de délivrance de brevets, activités générales et engagement en ligne des utilisateurs.

Le pipeline de la **procédure de délivrance de brevets** reflète notre engagement en faveur de la simplification de nos procédures, du perfectionnement des outils liés à la procédure de délivrance de brevets et de la mise hors service des systèmes traditionnels. Nous allons également renforcer l'intégration des outils de recherche et d'examen, et commencer l'introduction de l'intelligence artificielle (IA) pour prendre en charge les tâches d'examen.

Le pipeline des **activités générales** améliorera de façon significative nos outils financiers et d'achats au terme de la mise à niveau de notre technologie de base. La priorité donnée aux changements apportés aux procédures et aux outils des ressources humaines sera définie conformément à l'agenda de dialogue social. Nous introduirons de nouveaux outils ou utiliserons ceux qui existent déjà pour améliorer l'expérience numérique des utilisateurs et simplifier les méthodes de travail.

Le pipeline de l'**engagement en ligne des utilisateurs** vise à renforcer la qualité et la transparence par la fourniture de services en ligne intuitifs et de fonctionnalités en libre-service à nos utilisateurs externes. Alors que le nombre d'utilisateurs de MyEPO augmente régulièrement, nous poursuivons nos efforts en faveur d'une meilleure intégration avec nos systèmes internes dédiés à la procédure de délivrance de brevets, pour offrir à terme les avantages d'un flux de travail entièrement numérique prenant en charge les dépôts au format DOCX et en couleur.

### Étapes prévues :

#### *Pipeline de la procédure de délivrance des brevets*

Le pipeline de la procédure de délivrance de brevets vise à transformer les procédures de délivrance de brevets pour offrir des services et des produits de meilleure qualité à nos utilisateurs et obtenir un rendement accru. En 2025, nous mettrons l'accent sur les améliorations qui soutiennent la gestion des tâches et de la charge de travail, alors que des



évolutions majeures viseront à soutenir les examinateurs durant la phase d'examen, à tirer parti de l'IA pour simplifier la rédaction des notifications et à faire profiter nos outils d'examen des avantages d'ANSERA. Voici les principales étapes dans l'ordre chronologique :

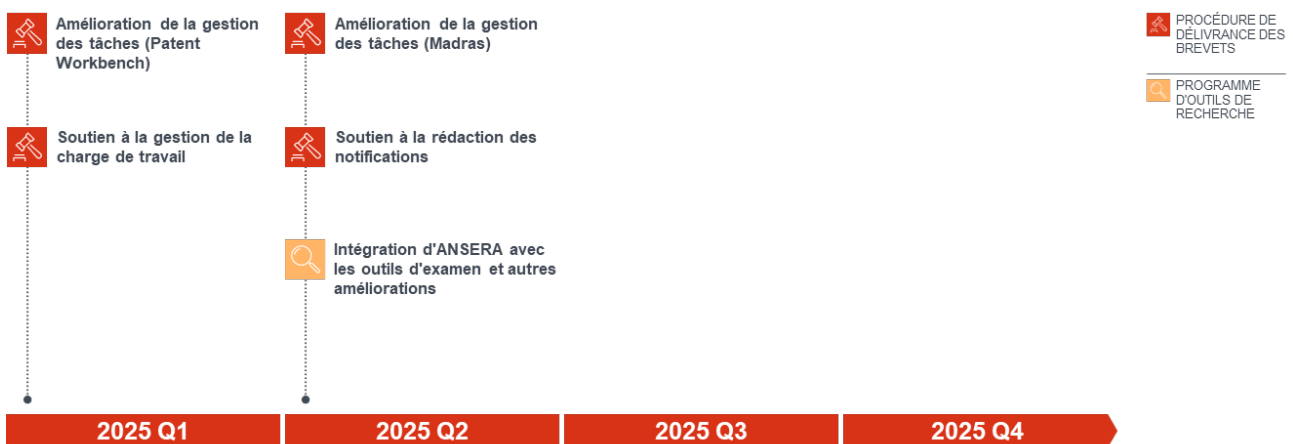
- **Améliorations apportées à la gestion des tâches : l'interface de travail brevets** (Patent Workbench), la plateforme centrale de la procédure de délivrance de brevets qui fournit une interface unique de gestion des tâches à tous les acteurs de la procédure de délivrance de brevets (examineurs, agents des formalités, supérieur hiérarchique et membres juristes), sera régulièrement mise à jour avec de nouvelles fonctionnalités (p. ex. attribution et demande de lots) et modifications améliorant son accessibilité. Dans MADRAS,<sup>2</sup> une nouvelle interface utilisateur moderne sera disponible pour les **tâches d'administration des brevets** et intégrée aux flux de travail de Patent Workbench ainsi qu'au Référentiel de fichiers numériques.
- **Soutien à la gestion de la charge de travail** : les cadres hiérarchiques de la DG 1 bénéficieront de tableaux de bord complets dans le cadre de l'**attribution numérique des dossiers** pour mieux adapter la charge de travail à la capacité disponible. Ce nouveau service contribuera à améliorer la gestion des stocks et le respect des délais.
- **Soutien pour la rédaction des notifications** : en réponse aux conclusions des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP), qui considèrent qu'il est possible de renforcer l'exhaustivité de nos notifications, d'améliorer la justification des objections que nous soulevons et de fournir une structure plus claire et plus cohérente à nos notifications, une première version d'un nouveau rédacteur de notifications plus intelligent sera publiée, permettant de réutiliser directement les informations provenant d'ANSERA. Cet outil permet l'importation sans faille des annotations, comme celles indiquant un manque de clarté et l'état de la technique avec les passages correspondants, simplifiant la rédaction de notifications complètes pour les demandes EP. À terme, le rédacteur soutiendra toutes les phases substantielles à travers toutes les procédures. L'IA aidera les examinateurs à identifier des renseignements clés, y compris les passages pertinents, les structures et les arborescences des revendications et d'autres vérifications de conformité à l'article 123(2), et bien plus encore.

---

<sup>2</sup> MADRAS est une suite d'applications de gestion des dossiers destinée aux agents des formalités. Elle prend en charge de multiples procédures, y compris la réception et le traitement des demandes de brevet, la création de messages ainsi que la gestion de différents types de formulaires et de requêtes.

- **Intégration d'ANSERA aux outils d'examen et autres améliorations** : une meilleure intégration simplifiera la saisie et la génération d'informations sur les passages des rapports de recherche, réduisant la charge de travail manuel des examinateurs concernant l'identification et la vérification de passages des documents cités. Nous continuerons également à améliorer ANSERA, en nous appuyant sur les enseignements tirés de la transition EPOQUE-ANSERA en 2024, grâce à des nouveautés en matière d'ergonomie, notamment les raccourcis clavier et la reconnaissance vocale.

Figure 3 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Procédure de délivrance des brevets



Source : OEB

### Pipeline des activités générales

Le pipeline des activités générales a pour but de moderniser et de simplifier les systèmes prenant en charge nos fonctions générales et de veiller à ce que nos systèmes informatiques internes et externes soient bâtis sur une infrastructure résiliente et sécurisée. En 2025, nous utiliserons la technologie pour améliorer les performances et l'efficacité de notre fonction RH par le biais des actions suivantes :

- **Création d'un centre d'intelligence des talents** : en ligne avec les orientations décrites dans le document CA/100/24, le centre d'intelligence des talents aura pour objectif de favoriser l'avancement de carrière et de soutenir l'évolution professionnelle interne (voir également le levier 1). Le personnel sera en mesure d'évaluer ses compétences, de trouver des opportunités de formation appropriées et de développer les compétences nécessaires pour atteindre ses objectifs ou explorer de nouvelles options en matière de mobilité interne. La plateforme aidera les managers à identifier les candidats internes avant de rechercher d'autres candidats à l'extérieur, afin d'aider à favoriser l'avancement de carrière et la pérennité financière.
- **Simplification et numérisation des processus RH** : de nouvelles procédures numériques simplifiées remplaceront l'inscription des partenaires et la maintenance des données, le traitement des demandes de congés spéciaux, les déclarations de

parentalité et la répétition de l'indu. Ces améliorations faciliteront les échanges de données sans heurt entre le personnel et les RH et garantiront la mise à jour permanente des informations, tout en réduisant le fardeau administratif pesant sur les professionnels et le personnel des RH grâce à l'automatisation et à l'utilisation d'outils en libre-service. Nous mettrons également à niveau notre système de gestion des affaires médicales en introduisant un portail médical en libre-service offrant de nouvelles fonctionnalités, comme la prise de rendez-vous automatique, et en améliorant la disponibilité ainsi que les performances du système.

- **Améliorations apportées aux procédures et outils de gestion des départs** : nous améliorerons la gestion des départs des membres du personnel en renforçant davantage les activités de transfert de connaissances (voir également le levier 1). En traitant de façon systématique les départs des membres du personnel de l'OEB, à l'aide de listes de tâches et de procédures à suivre structurées et prédéfinies, nous serons en mesure de gérer efficacement ces départs, tout en assurant la rétention de nos connaissances collectives.
- **Création d'un simulateur de pension pour les familles et le personnel dans le cadre du nouveau régime de pensions** : afin de renforcer la transparence des avantages pour le personnel, nous mettrons en œuvre un simulateur de pension qui permettra aux agents soumis au nouveau régime de pensions (environ 2 000 agents depuis le 31 décembre 2023) de simuler leurs droits à pension attendus, ainsi que les pensions attribuées aux conjoints survivants et aux orphelins, comme c'était déjà le cas pour les agents soumis à l'ancien régime de pensions.

Dans les secteurs **financier et des achats**, nous introduirons également de nouveaux moyens destinés à améliorer le rendement de ces fonctions grâce aux technologies modernes :

- **Amélioration de la gestion des risques associés aux fournisseurs** : l'évaluation des risques liés au contrat implique l'utilisation de questionnaires et d'analyses de données pour les fournisseurs sélectionnés. Un tableau de bord permettra de suivre les indicateurs clés en matière de risque et d'évaluer les vulnérabilités contractuelles potentielles. Ce processus vise à accroître la transparence, à évaluer le respect des normes juridiques et éthiques et à surveiller les risques tout au long de la relation avec le fournisseur. Il protégera la chaîne d'approvisionnement contre les perturbations, préviendra les problèmes liés à la qualité et évitera les pertes financières, améliorant à terme les services des achats.
- **Optimisation du processus de clôture financière** : pour accroître l'efficacité de nos processus de clôture financière mensuelle et annuelle, nous améliorerons les procédures et le système informatique. Notre objectif est de réduire la durée du cycle à chaque étape. Il en résulte un processus de clôture plus fluide et une économie de temps consacré aux tâches de faible valeur.
- **Amélioration du processus de prévision des revenus** : nous prévoyons d'intégrer les données de la procédure de délivrance de brevets à notre processus de prévision des

revenus et d'élaborer un modèle pour améliorer la précision des prévisions. En numérisant ce processus, nous visons à améliorer la prévisibilité des revenus de l'OEB. Cela permettra une meilleure gestion financière grâce à une meilleure compréhension des rentrées d'argent, y compris l'impact du portefeuille de produits. Par conséquent, ce processus soutiendra le suivi efficace d'un des KPI identifiés dans l'étude financière – revenus – et contribuera à la pérennité du système à long terme.

En outre, un certain nombre d'améliorations affecteront tous les domaines de l'OEB :

- **Traduction et rédaction en libre-service de certains textes non confidentiels** : nous mettrons en place des solutions en libre-service pour permettre aux utilisateurs de traduire des textes à l'aide d'outils de traduction compatibles avec l'IA et de rédiger des documents en utilisant une terminologie précise avec l'aide de copilotes. Ceci permettra à l'équipe de traduction et d'édition de concentrer ses efforts sur des tâches plus exigeantes et plus complexes.
- **Requêtes en langage naturel pour le tableau de bord des données** : nous offrirons la possibilité de consulter certains tableaux de bord généraux en utilisant le langage naturel pour permettre à un plus grand nombre d'utilisateurs d'accéder à l'analyse des données, y compris ceux qui ne disposent pas de compétences techniques. Ils pourront ainsi obtenir des informations qui leur permettront de prendre des décisions fondées sur les données.
- **Migration vers le nouvel outil de gestion des documents et mise hors service d'anciens systèmes** : la nouvelle plateforme de gestion des documents de l'OEB est un référentiel central moderne basé sur le cloud et qui regroupe les documents administratifs auxquels peut accéder l'ensemble du personnel. Cette plateforme permet au personnel d'accéder facilement aux connaissances et au savoir-faire, même lorsque les créateurs des données ont quitté l'organisation. Une fois la migration des documents effectuée à l'échelle de l'OEB, toutes les technologies héritées seront mises hors service.

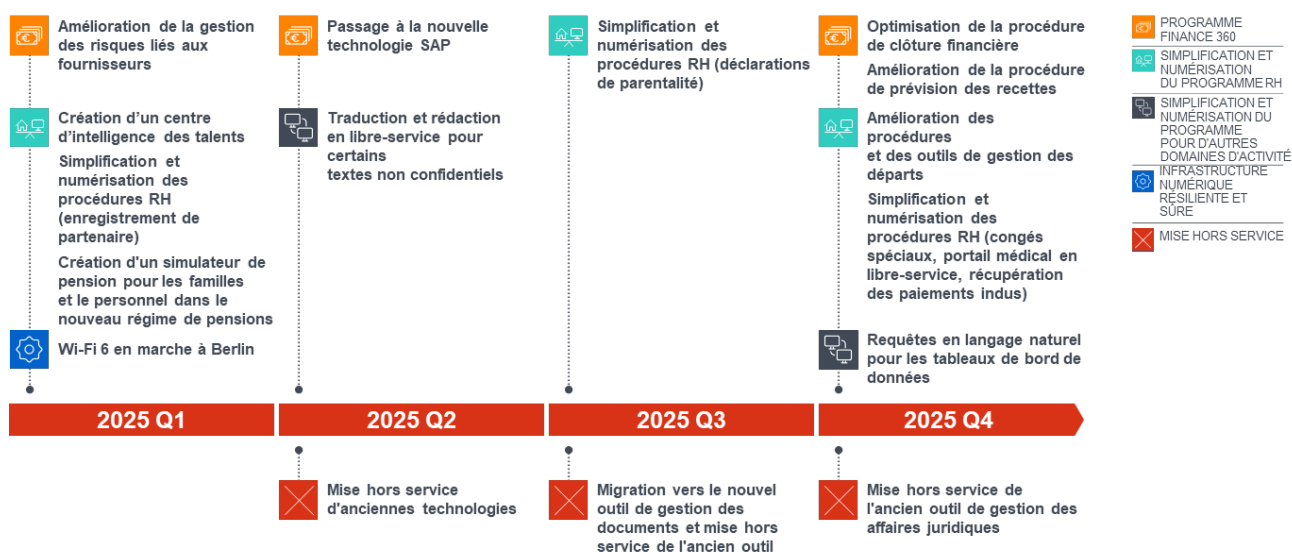
Enfin, un certain nombre d'initiatives permettront de poursuivre la modernisation de notre paysage informatique, en favorisant la simplification et la durabilité de la fonction informatique, ce qui garantit une haute disponibilité et un environnement numérique sécurisé pour l'OEB :

- **Mise à niveau vers la nouvelle technologie SAP** : le lancement de la nouvelle technologie SAP (S4/HANA), une plateforme moderne basée sur le cloud, permettra de dévoiler de nouvelles fonctionnalités et de simplifier l'intégration entre divers outils, tout en offrant des capacités avancées de création de rapports et une évolutivité accrue.
- **Mise hors service de l'outil de gestion des affaires juridiques** : la nouvelle solution de gestion des affaires aidera les professionnels du droit à gérer efficacement les parties prenantes, les documents et les détails connexes, permettant une meilleure organisation et un meilleur suivi. Cette solution facilitera la collaboration et le partage

d'informations entre les membres d'une équipe de façon sécurisée. Suite au déploiement réussi, l'outil existant (MatterSphere) sera mis hors service.

- **Mise hors service des anciennes technologies** : comme annoncé dans le Plan stratégique 2028, nous continuerons d'éliminer progressivement les anciennes technologies coûteuses et les remplacerons par des solutions plus modernes. En 2025, nous remplacerons Lotus Notes (plateforme d'application et référentiel de documents) et préparons la future mise hors service de VMWare<sup>3</sup> en 2026.

Figure 4 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Activités générales



Source : OEB

### Pipeline de l'engagement en ligne des utilisateurs

Le pipeline de l'engagement en ligne des utilisateurs vise à renforcer la qualité et la transparence par la fourniture de services en ligne intuitifs qui répondent aux divers besoins des utilisateurs. Nous fournirons également des moyens supplémentaires aux utilisateurs en élargissant la gamme de fonctionnalités en libre-service.

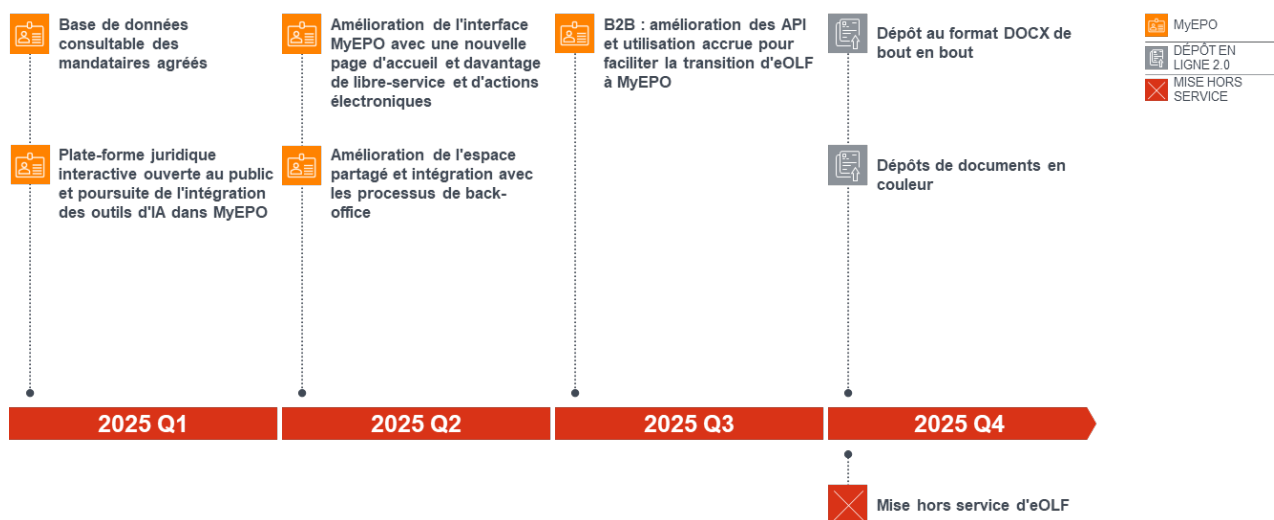
- **Base de données consultable des mandataires agréés** : une plateforme numérique, transparente et facilement accessible sera proposée aux utilisateurs qui recherchent des informations concernant les mandataires agréés près l'Office européen des brevets. Cela simplifiera l'accès, renforcera la transparence et accompagnera la numérisation des services juridiques de l'OEB.
- **Plateforme juridique interactive ouverte aux utilisateurs et intégration ultérieure des outils d'IA dans MyEPO** : l'ouverture de la plateforme interactive juridique aux utilisateurs et l'intégration ultérieure des outils d'IA dans MyEPO permettront d'améliorer l'accessibilité des utilisateurs aux informations et à l'assistance juridiques. Ces

<sup>3</sup> VMWare est un logiciel permettant l'installation d'un système d'exploitation virtuel au sein de n'importe quel autre système d'exploitation, qui favorise la bonne utilisation de l'infrastructure informatique et améliore les performances des applications.

avancées permettront d'offrir une assistance efficace en temps réel, de simplifier les procédures juridiques et d'améliorer l'expérience utilisateurs globale en tirant parti des technologies de pointe en matière d'IA.

- **Amélioration de l'interface MyEPO avec une nouvelle page d'accueil et développement du libre-service et des procédés électroniques** : la page d'accueil remaniée de MyEPO, ainsi que l'ajout de nouvelles fonctionnalités en libre service et de nouveaux procédés électroniques, vise à proposer aux utilisateurs une interface plus intuitive et plus efficace. Ces améliorations enrichiront l'expérience utilisateurs, faciliteront les interactions et donneront aux utilisateurs les moyens de gérer leurs tâches de façon autonome, ce qui réduit la dépendance à l'égard du soutien de l'OEB et permet d'économiser les ressources internes.
- **Amélioration de l'espace partagé et intégration aux processus du back office** : l'amélioration de l'espace partagé favorisera une plus grande collaboration entre les utilisateurs externes et les examinateurs de l'OEB, en simplifiant les interactions et en intégrant plus étroitement les processus du back office. L'objectif est de stimuler la productivité, d'assurer un échange d'informations sans heurt et de soutenir une plus grande collaboration dans le cadre du flux de travail d'examen, pour à terme accroître la qualité.
- **Amélioration et utilisation accrue des API pour soutenir la transition vers MyEPO** : améliorer les interfaces de programmation d'application du commerce électronique interentreprises (les API du B2B) et favoriser leur utilisation accrue faciliteront la transition en douceur d'eOLF vers MyEPO, permettant une intégration sans heurt aux systèmes internes de nos utilisateurs externes. Cela permettra d'optimiser les flux de travail, d'améliorer l'échange de données, de garantir des interactions efficaces et automatisées entre les entreprises et l'OEB, mais également de soutenir la mise hors service des outils hérités de l'OEB.
- **Dépôts au format DOCX et en couleur de bout en bout** : le dépôt au format DOCX permettra de soumettre, de modifier et de partager des documents dans un format standardisé. Cette intégration réduit les contraintes administratives, renforce l'exactitude de l'information et favorise l'efficacité des flux de travail numériques. Parallèlement, le traitement de bout en bout des demandes de brevet et des documents connexes en couleur réduira le nombre d'erreurs, améliorera la clarté et la compréhension et accélérera le processus d'examen en limitant la nécessité de clarifications.
- **Mise hors service d'eOLF** : la mise hors service d'eOLF marque une étape cruciale dans la transformation numérique de l'OEB en regroupant toutes les activités de dépôt au sein de la plateforme MyEPO à la pointe de la technologie. Ce changement améliorera l'efficacité, réduira les coûts de maintenance et offrira aux utilisateurs une expérience de dépôt plus intuitive et intégrée.

Figure 5 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Engagement en ligne des utilisateurs



Source : OEB

## Indicateurs clés de performance du levier 2 : Les technologies

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle <sup>4</sup>		Objectif 2028
Disponibilité du système informatique (interne)	99,7 %	✓	<b>NOUVEAU :</b> 99,5 %
Disponibilité du système informatique (externe)	99,9 %	✓	<b>NOUVEAU :</b> 99,5 %
Processus généraux numérisés	<b>NOUVEAU :</b> 69,7 %	○	90 %
Processus numérisés de la procédure de délivrance de brevets	100 %	✓	99,5 %
<b>NOUVEAU :</b> numérisation et modernisation des processus d'administration des brevets	-	-	100 %
Exploitation de l'IA	31,4 %	○	90 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint

Les KPI du levier 2 ont progressé rapidement et la majorité d'entre eux (trois sur cinq) ont déjà atteint leurs objectifs à long terme du Plan stratégique 2028. C'est le cas pour les deux KPI concernant la "Disponibilité des systèmes informatiques" (interne et externe) et les "Processus numérisés de la procédure de délivrance de brevets". Le KPI relatif aux "Processus généraux numérisés" a été reporté du Plan stratégique 2023 et reflète donc des objectifs obsolètes, suggérant la nécessité d'une actualisation. Le KPI concernant l'"Exploitation de l'IA" n'a été introduit que récemment (troisième trimestre 2024) et s'avère prometteur. Pour tenir compte des objectifs déjà atteints, les adaptations suivantes seront mises en œuvre en 2025 :

<sup>4</sup> Mise à jour de septembre 2024, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en octobre 2024.

- Disponibilité des systèmes informatiques (interne/externe) : les KPI sont restés supérieurs aux objectifs depuis le début de l'année 2024 (99,6 % en octobre pour le système interne et 99,7 % pour le système externe). Compte tenu de l'état d'avancement des KPI et des investissements continus réalisés dans des outils de pointe, de la mise hors service constante des anciens outils existants et de la gestion diligente des problèmes, nous augmenterons les objectifs de 99 % à 99,5 %.
- Processus numérisés de la procédure de délivrance de brevets : ce KPI a très bien progressé et a atteint 100 % au deuxième trimestre 2024, dépassant l'objectif du Plan stratégique 2028. Pour poursuivre le contrôle de nos efforts en matière de transformation numérique et de simplification des processus, un nouveau KPI aligné sur la mise hors service de l'ancien outil PHOENIX destiné aux agents des formalités complétera l'actuel (voir ci-dessous).
- **NOUVEAU KPI** – Numérisation et modernisation des processus d'administration des brevets : jusqu'à présent, les actions menées par les agents des formalités étaient déclenchées par des "messages" gérés par un système appelé PHOENIX. Avec la numérisation des processus de la procédure de délivrance de brevets et leur révision, leur simplification ainsi que leur déménagement progressif vers nos nouvelles plateformes (c'est-à-dire Patent Workbench, Référentiel de fichiers numériques), le but est de renforcer la qualité et le respect des délais en réduisant l'effort manuel pour traiter les notifications reçues et effectuer une transition vers les données structurées. Le nouveau KPI contrôle la part des messages basés sur PHOENIX qui ont été progressivement transférés vers ces nouvelles plateformes. Une nouvelle base de référence est calculée (12,3 % en décembre 2023) et l'objectif du Plan stratégique 2028 est fixé à 100 %, ce qui équivaut à une numérisation complète.
- Processus généraux numérisés : pour refléter correctement les objectifs du Plan stratégique 2028 dans les activités générales, une nouvelle méthode de mesure sera appliquée. Le nouvel indicateur étend la portée de la numérisation des processus et évalue son niveau au sein des activités financières, d'administration générale, de RH et d'autres activités générales (dans le cadre du Plan stratégique 2023, l'indicateur mettait l'accent sur les activités financières et de RH). Alors que l'objectif restera la même (90 %), une nouvelle base de référence est calculée à l'aide de la nouvelle méthode (69,1 % en mars 2024, par rapport à la valeur de référence de 78,8 % avec l'ancienne méthode) et la valeur en septembre est de 69,7 %, montrant déjà des résultats positifs.



### 3. Levier 3 – Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais

#### **Améliorer la qualité dans l'ensemble de la procédure de délivrance de brevets – application complète, correcte et uniforme de la CBE**

La fourniture de produits et services de grande qualité est essentielle pour la pérennisation du système du brevet européen. Nos domaines d'intervention en matière d'amélioration de la qualité en 2025 traiteront de thèmes évoqués par nos utilisateurs et pour lesquels nos mesures de la qualité ont confirmé qu'il s'agissait de domaines où nous bénéficions d'une forte marge de progression. La qualité est une responsabilité partagée et, bien que les actions en faveur de la qualité seront menées par nos examinateurs, agents des formalités et autres collègues de l'OEB, nous soulignerons également l'importance, pour la qualité des brevets, de demandes bien rédigées et d'un dialogue constructif avec les demandeurs et leurs représentants tout au long de la procédure de délivrance de brevets.

Pour la première fois en 2024, nous avons rendu public notre Plan d'action pour la qualité. Ce document, ainsi que les KPI relatifs à la qualité et notre Rapport annuel sur la qualité, publiés en juin chaque année, fournissent des comptes rendus complets et transparents de nos actions, de nos données et de nos résultats en termes de qualité. Les actions en matière de qualité pour 2025 ont été définies sur la base de tous les retours d'information et de toutes les données disponibles concernant la qualité. Le Plan d'action pour la qualité 2025 sera publié dans un délai convenable. Voici ses points clés :

#### *Qualité à la source*

En 2025, nous continuerons de soutenir la qualité à la source en fournissant aux demandeurs et à leurs représentants des outils pour les aider à déposer leurs demandes et à communiquer avec nous. Des brevets clairs, bien rédigés et d'un champ d'application approprié facilitent la délivrance de brevets de grande qualité. Forts du succès de MyEPO et de la mise hors service des anciens outils existants, nous collaborerons avec nos utilisateurs au moment de la transition vers un lieu de travail véritablement sans papier. Nous avons atteint un point critique dans ce parcours. D'énormes progrès ont été accomplis tant au sein de l'OEB que dans nos communications avec les utilisateurs, mais certaines de nos procédures et de nos communications utilisent toujours le format papier. Pour franchir la prochaine étape, l'OEB souhaite se passer entièrement du papier d'ici 2027. Pour aider nos utilisateurs au cours de cette transition, le développement d'outils et la mise en place d'activités de sensibilisation les accompagneront tout au long de ce processus en 2025. Il s'agit de mettre en valeur les services offerts par MyEPO et la transition de l'ancien système eOLF vers OLF2.0. L'enquête de satisfaction des utilisateurs continuera de prendre en compte les points de vue des utilisateurs concernant les services en ligne de l'OEB.

## *Tenir nos agents au courant des dernières évolutions technologiques*

La technologie est en constante évolution et devient plus complexe. Pour garantir la qualité de nos produits et services, il est essentiel que nos examinateurs restent à la pointe de toute nouvelle évolution technologique dans leur domaine d'expertise. De même, alors que des éléments tels que les inventions mises en œuvre par ordinateur et l'IA deviennent omniprésents dans tous les domaines technologiques, nous devons veiller à ce que tous nos examinateurs aient une bonne compréhension de ces technologies. Notre utilisation de la division à trois personnes aux étapes de recherche, d'examen et d'opposition de la procédure de délivrance de brevets place l'OEB en position de force pour faire face aux complexités et à la diversité des technologies présentent désormais dans de nombreuses demandes de brevet.

En 2025, nous organiserons une série de **forums sur les communautés de technologies** autour de nos huit communautés de technologies. Au cours de ces forums sur les communautés de technologies, des chercheurs et des scientifiques de premier plan discuteront avec nos examinateurs des évolutions les plus récentes dans leurs domaines d'expertise. Cet échange favorise une meilleure compréhension du paysage scientifique actuel, aidant ainsi les examinateurs à garder une longueur d'avance sur les tendances et les nouveautés. Cette approche complétera l'offre de formations continues dans les domaines techniques et en matière de procédures, ainsi que la participation à des réunions avec des demandeurs et des associations d'utilisateurs.

*Nous assurer que nous concilions l'expertise de notre personnel et le volume des demandes que nous recevons dans différents secteurs de la technique.*

Les technologies connaissent toujours des hauts et des bas, mais dans le monde moderne, celles-ci peuvent évoluer plus rapidement que par le passé. Par exemple, nous assistons actuellement à une croissance importante dans le domaine des batteries. Concilier la charge de travail et l'expertise de nos 4 000 examinateurs hautement qualifiés est un défi. De temps à autre – tout au long de leur carrière – les examinateurs peuvent avoir besoin d'élargir ou de développer leurs champs d'expertise dans des domaines voisins ou d'acquérir de nouvelles compétences. En 2025, pour résoudre ces deux problèmes, nous prendrons les mesures suivantes :

- Pour compléter les forums sur les communautés de technologies, nous développerons un programme dynamique **de reconversion et de perfectionnement professionnels dans les domaines techniques**. Cela permettra d'anticiper la demande et les besoins et de planifier activement l'évolution de la demande dans différents secteurs de la technique.
- Nous travaillerons avec les examinateurs dans des domaines où la charge de travail diminue et nous trouverons des moyens d'utiliser leurs compétences actuelles ou leur proposerons une reconversion professionnelle dans des domaines à forte demande.

- Un programme de recrutement, de reconversion professionnelle et de répartition actif du travail nous permettra de mieux équilibrer notre charge de travail tout en veillant à maintenir le haut niveau d'expertise de nos examinateurs ainsi que la qualité des brevets.

### *Un examen de grande qualité et cohérent*

Ces dernières années, nous avons amélioré l'harmonisation de notre pratique afin de garantir l'application de la CBE de manière cohérente au sein de nos équipes d'examen, en particulier dans les branches techniques. En nous appuyant sur ces travaux, nous avons identifié les aspects de l'examen quant au fond où il existe une nouvelle occasion d'harmoniser la pratique et de trouver le juste équilibre dans l'interprétation de nos dispositions légales de façon équitable, sans être trop strict ou trop indulgent. En 2025, nous mettrons l'accent sur les aspects suivants, pour toutes les étapes de la procédure de délivrance de brevets :

- **Effectuer un examen de l'efficacité de la division de la recherche (active)** : après un an de fonctionnement de la division de la recherche active à travers l'ensemble de la DG 1, il est temps de mener un examen. Notre analyse préliminaire révèle des améliorations dans l'évaluation des positions de repli à un stade précoce et la recirculation des dossiers au sein de la division pour corriger les lacunes, entre autres. Du côté des demandeurs, nous constatons une légère augmentation du nombre de demandes retirées après la réception du rapport de recherche et de l'opinion écrite. Nous constatons également une légère diminution du nombre de notifications nécessaires pour parvenir à une conclusion au stade de l'examen. Cependant, il faudra encore du temps avant que toutes les demandes qui ont bénéficié de divisions de la recherche active atteignent le stade de l'examen. En tant que tel, il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives et l'Office continuera de surveiller étroitement l'impact.
- **Activité inventive** : à partir des résultats obtenus par notre direction Audit de qualité (DQA) et de notre analyse des décisions des chambres de recours, nous pensons être en mesure d'améliorer encore la cohérence de l'activité inventive, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un domaine où les experts peuvent être en désaccord. Nous renforcerons l'harmonisation en appliquant l'approche problème-solution et atténuerons les divergences entre les divisions ou les instances dans l'évaluation de la présence d'une activité inventive. Cela offrira une plus grande certitude aux demandeurs.
- **Évaluation de la clarté** : nous tirerons des enseignements de l'atelier sur la clarté auquel avaient participé des utilisateurs en novembre 2023 et nous renforcerons notre responsabilité partagée avec les demandeurs afin de garantir une étendue claire de la protection des brevets que nous délivrons. Nous chercherons à harmoniser l'approche de l'OEB en ce qui concerne les objections soulevées en vertu de l'article 84 CBE.
- **Justification des objections** : pour assister les demandeurs au cours du traitement de leurs demandes, nous justifierons au mieux les objections que nous soulevons et améliorerons l'exhaustivité de nos notifications. Nous demanderons aux divisions de la recherche active de se concentrer sur la rédaction de rapports de recherche de grande

qualité et de notifications écrites couvrant toutes les revendications. Nous prendrons également les mesures suivantes pour optimiser notre procédure de délivrance de brevets et garantir une procédure sans heurts pour toutes les parties :

- **Observation de tiers** : nous améliorerons notre cohérence dans le traitement des observations de tiers au moyen de la formation et de la sensibilisation aux exigences qui les entourent. Nous examinerons nos progrès en 2026. En novembre 2023, les membres du groupe de travail du SACEPO sur la qualité ont signalé des incohérences dans le traitement des observations de tiers. Sur la base de ces retours d'information, nous avons réalisé une étude détaillée en 2024 afin d'identifier les domaines où nous pouvons améliorer la cohérence. Nous rendrons les observations de tiers plus visibles auprès des divisions et leur ferons prendre conscience de leur importance afin de nous assurer que les divisions traitent les observations de tiers conformément aux directives relatives à l'examen pratiqué à l'Office européen des brevets. Une étude de suivi sera menée en 2026 afin d'évaluer l'impact de nos actions.
- **Intensification du dialogue tout au long de la procédure de délivrance de brevets** : en utilisant l'espace partagé pour améliorer la qualité du dialogue entre les divisions d'examen et les demandeurs, nous renforcerons la transparence et l'efficacité de notre procédure de délivrance de brevets et améliorerons la qualité des produits et services que nous fournissons. Depuis son lancement le 30 juin 2023, l'espace partagé est encensé par celles et ceux qui l'utilisent. Cependant, l'adoption demeure faible, de sorte que nous travaillerons avec les examinateurs, les demandeurs et leurs représentants pour augmenter son utilisation.
- **Modifications apportées par la division d'examen** : nous avons reçu des retours d'information de nos utilisateurs selon lesquels les examinateurs apportent parfois des modifications importantes à leurs revendications et proposent le texte modifié pour la délivrance du brevet sans consulter au préalable le demandeur. Pour régler ce problème, nous réviserons le module de formation en ligne concernant les modifications et la consultation et sensibiliserons les divisions d'examen à ce sujet. En effet, il est essentiel de veiller à ce que le demandeur ait la possibilité de régler d'éventuels problèmes avant que la demande ne passe à l'étape suivante.
- **Le dialogue avec nos utilisateurs** demeure d'une importance cruciale et, cette année, nous recueillerons les données et recevrons les résultats de notre dernière enquête de satisfaction des utilisateurs. Nous élaborerons un rapport et publierons ces résultats au cours de l'année 2025. Ces données et ces retours d'information précieux permettront d'améliorer encore la qualité. L'enquête de satisfaction des utilisateurs, ainsi que le programme annuel des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP), nous fait part de l'avis des candidats sur la qualité de nos produits et services. Le programme SQAP pour 2025 sera élaboré avec nos utilisateurs, en répondant à leurs commentaires et suggestions.

## Maintenir le respect des délais : rassurer le marché

Nos ambitions en matière de respect des délais sont énoncées dans le Plan stratégique 2028. Le respect des délais dans la fourniture de nos produits et services est resté l'une de nos principales priorités en 2024 et ce sera également le cas en 2025. Nous avons fixé des objectifs aussi rigoureux pour maintenir cette voie.

*Une recherche dans les délais* – Notre objectif sera de livrer 90 % des recherches standards<sup>5</sup> dans les temps. Nous avons atteint 87,0 % à la fin du mois de septembre. En 2024, nous nous sommes efforcés de réduire le délai des recherches PCT BIS de dix mois à huit mois – en absorbant deux mois de travail supplémentaires. Pour nos différents produits, ces objectifs de respect des délais resteront les mêmes qu'en 2024 :

- Premier et second dépôt EP : six mois
- ISA et recherche de nos offices nationaux : sept mois
- Recherches euro-PCT bis : huit mois.

*Un examen dans les délais* – Notre objectif restera le même, c'est-à-dire l'envoi de 70 % des délivrances standards<sup>6</sup> dans un délai de 36 mois. Nous avons atteint 76,1 % à la fin du mois de septembre.

*Une opposition dans les délais* – Nous maintiendrons le stock de dossiers en instance sous les 5 000 et poursuivrons nos efforts afin de revenir aux délais d'exécution atteints avant la pandémie : 70 % dans les 18 mois pour les dossiers standards.<sup>7</sup> Nous avons atteint 38,2 % à la fin du mois de septembre. Alors que le stock des oppositions est à un niveau bas, nous n'avons pas encore atteint les objectifs en matière de respect des délais car nous nous attaquons aux dossiers les plus anciens. En 2025, nous comptons retrouver nos niveaux de performances pré-pandémie par la gestion active de l'arriéré des oppositions.

*Un respect des délais de bout en bout* – Nous visons le maintien d'un traitement de bout en bout de 48 mois à compter de la demande de délivrance d'un brevet EP dans 75 % des dossiers standards.<sup>8</sup> Nous avons atteint 75,3 % à la fin du mois de septembre. Pour éviter des retards inacceptables et une croissance de l'arriéré des anciens dossiers, nous continuerons à réduire la charge de travail :

- en déplaçant l'année de clôture des anciens dossiers d'un an pour obtenir des "demandes d'examen valables avant 2020", ce qui devrait réduire à 10 000 le nombre de dossiers en attente d'une action des demandeurs d'ici la fin de l'année (à la fin du

---

<sup>5</sup> À l'exclusion des dossiers qui présentent (a) un manque d'unité, (b) un manque de clarté ou (c) une recherche incomplète.

<sup>6</sup> À l'exclusion des dossiers qui présentent (a) plus d'une demande de prorogation des délais de réponse, (b) plus d'un paiement tardif de taxe ou (c) une demande de reprogrammation de procédure orale.

<sup>7</sup> À l'exclusion des dossiers qui présentent (a) plusieurs opposants, (b) une demande de reprogrammation de procédure orale ou plus d'une procédure orale, (c) une division qui comprend un membre juriste.

<sup>8</sup> Sont considérées comme des dossiers standards, les demandes de brevets avec examen standard. Pour les demandes EP directes : il s'agit du délai de délivrance à partir de la date de dépôt européen ; pour les demandes PCT, il s'agit du délai de délivrance à partir de l'entrée dans la phase européenne.

mois de septembre, 12 200 anciens dossiers étaient en attente avec une demande d'examen valide avant 2019), et

- en stabilisant le nombre de dossiers d'examen en attente d'une action de l'examineur pendant plus de 30 mois (à la fin du mois de septembre, 7 000 dossiers étaient dans ce cas).

*Accélération du processus lorsque c'est nécessaire* – Pour répondre aux besoins des demandeurs qui souhaitent accélérer la procédure de délivrance de brevets, nous viserons à ce que chaque mesure d'examen soit prise dans un délai de trois mois si une demande PACE<sup>9</sup> a fait l'objet d'un dépôt. Nous avons atteint 2,2 mois à la fin du mois de septembre. Nous continuerons également de mettre l'accent sur le traitement dans les délais des demandes divisionnaires et nous nous efforcerons de prendre une décision relative à la délivrance dans les 48 mois suivant le dépôt de la demande divisionnaire dans 80 % des dossiers. Nous avons atteint 80,0 % à la fin du mois de septembre.

### **Direction Audit de qualité (DAQ)**

Nous poursuivrons nos audits rigoureux de la qualité afin de fournir une évaluation de nos produits réalisée par des experts indépendants et de favoriser l'amélioration continue.





















Dans le cadre de nos mesures de la qualité, nous disposons d'une procédure d'audit avancée et rigoureuse. En 2025, les auditeurs continueront de se concentrer sur les délivrances, avec une granularité accrue au niveau de la communauté technologique.



Compte tenu de la grande qualité des recherches et des opinions écrites, la taille de l'échantillon sera réduite à un niveau inférieur qui permettra toujours le suivi de l'indicateur clé de performance.

---

<sup>9</sup> Programme pour le traitement accéléré des demandes de brevet européen.

## Indicateurs clés de performance du levier 3 : Des produits et services de grande qualité délivrés dans les délais

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle. <sup>10</sup>		Objectif 2028
Mise hors service des anciens services Mailbox et MyFiles	100 %		100 %
Mise hors service des télécopies entrantes dans le cadre de la procédure de délivrance de brevets	100 %		100 %
Mise hors service des cartes à puce	0 %		100 %
Mise hors service des outils de recherche internes hérités	0 %		100 %
Utilisateurs jugeant nos services en ligne bons ou très bons	91%		90 %
Respect des délais pour la recherche	87 %		90 %
Respect des délais pour l'examen	76,1 %		70 %
Respect des délais pour l'opposition	38,2 %		75%
Respect des délais de bout en bout	75,3 %		75%
Respect des délais pour les demandes divisionnaires	80 %		80 %
Précision de la classification de l'état de la technique	95 %		95 %
Respect des délais pour la classification de l'état de la technique	84 %		80 %
Qualité des formalités (section de dépôt)	94,3 %		90 %
Qualité des formalités (section d'opposition)	85,2 %		90 %
Recherche : état de la technique plus pertinent	3,2 %		< 4 %*
Recherche et opinion écrite : appréciation erronée de la nouveauté ou de l'activité inventive	6,1 %		< 5 %*
Utilisateurs jugeant nos produits pour la recherche bons ou très bons	80 %		80 %
Délivrances : appréciation erronée de la nouveauté ou de l'activité inventive	7,3 %		< 5 %*
Délivrances : conclusions sur l'extension de l'objet de la demande	4,1 %		< 5 %*
Utilisateurs jugeant nos produits d'examen bons ou très bons	78 %		80 %
Décision des chambres de recours relative au rejet ( <i>ex parte</i> )	-	-	-
Décision des chambres de recours relative à l'opposition ( <i>inter partes</i> )	-	-	-

 = en cours de réalisation ;  = objectif atteint ; \* = objectif de 2024

Nous mesurerons les progrès accomplis pour atteindre nos objectifs ambitieux concernant la qualité au moyen de KPI transparents qui soulignent notre engagement envers l'excellence dans ce domaine.

<sup>10</sup> Mise à jour de septembre 2024, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en octobre 2024.

Les KPI du levier 3 présentent un tableau contrasté, avec plus de la moitié d'entre eux (12 sur 21) ayant déjà atteint leurs objectifs du Plan stratégique 2028. Deux KPI, "Mise hors service des anciens services Mailbox et MyFiles" et "Mise hors service des télécopies entrantes dans le cadre de la procédure de délivrance de brevets", ont atteint leurs objectifs, mettant en évidence les réalisations accomplies dans ce domaine. Quatre des six KPI relatifs à la rapidité d'exécution ont déjà atteint leurs objectifs du Plan stratégique 2028 : "Respect des délais pour l'examen", "Respect des délais de bout en bout", "Respect des délais pour les demandes divisionnaires" et "Respect des délais pour la classification de l'état de la technique". Les KPI liés à la qualité ont bien progressé, en particulier les KPI relatifs à la DQA concernant la "Recherche : état de la technique antérieur plus pertinent", les "Délivrances : appréciation erronée de la nouveauté ou de l'activité inventive" et les "Délivrances : conclusions sur l'extension de l'objet de la demande". Les KPI concernant l'enquête de satisfaction des utilisateurs doivent être actualisés en 2025, suite à la publication des résultats de l'enquête. Dans l'ensemble, les KPI du levier 3 demeurent pertinents et permettent toujours le suivi des progrès que nous réalisons pour atteindre les objectifs du Plan stratégique 2028. Les nouveautés de 2025 concerneront, en particulier, les KPI relatifs aux résultats des chambres de recours : un certain nombre de KPI ont été élaborés et définis et seront également affichés sur le tableau de bord de la qualité.



## 4. Levier 4 – Les partenariats

Les partenariats constituent une pierre angulaire de la vision stratégique de l'OEB et jouent un rôle essentiel dans la construction d'un avenir plus durable pour l'Europe, pour le système de brevets et pour la société en générale. En favorisant des partenariats solides, nous améliorons nos capacités et élargissons notre portée, en veillant à pouvoir répondre efficacement aux besoins changeants du système et de ses parties prenantes.

Grâce à la collaboration avec un large éventail d'acteurs, dont les offices nationaux des brevets (ONB), les organisations internationales et la communauté des utilisateurs, l'OEB est mieux en mesure de partager ses connaissances, de tirer parti de son expertise et d'exporter ses meilleures pratiques, ce qui aboutira à un système des brevets plus efficace, plus performant et plus attractif, stimulant l'innovation en Europe et au-delà.

En 2025, ces collaborations auront pour résultat :

- un réseau européen en matière de brevets (REB) renforcé et mieux équipé, avec un champ d'application géographique plus large
- un cadre juridique plus performant, accessible et inclusif facilitant la tâche des innovateurs qui souhaitent protéger leurs inventions dans toutes les juridictions
- une amélioration des connaissances, de la sensibilisation et des informations basées sur les données de la PI et de l'innovation au sein de l'industrie, des instituts de recherche et des décideurs politiques.

### Étapes prévues :

#### *Coopération européenne*

Les efforts de coopération européenne de l'OEB visent à renforcer le réseau européen en matière de brevets en faisant converger les pratiques relatives aux brevets, en harmonisant les systèmes et en renforçant la collaboration entre les États membres. Grâce à son catalogue des activités de coopération, l'OEB revisite les projets existants et lance de nouvelles initiatives, en renforçant l'alignement technique et procédural, y compris la coopération informatique et en matière de recherche, afin de répondre à des besoins en constante évolution. Cette approche unifiée facilite la navigation des inventeurs et des entreprises dans le système de brevets et la protection uniforme des brevets dans toute l'Europe. En outre, le catalogue soutient les États membres en encourageant l'utilisation efficace des ressources, en harmonisant les pratiques et en fournissant une assistance spécialisée aux entités telles que les PME qui sont confrontées à des risques de contentieux. Ces efforts conjugués permettent de créer un paysage européen des brevets rationalisé, accessible et axé sur l'innovation.

Voici les étapes importantes en matière de coopération européenne pour 2025 :

- **Tous les accords de coopération bilatéraux conclus** : les nouveaux accords de coopération bilatéraux avec les 39 États membres fourniront un cadre aux activités de coopération du REB. Les accords seront fondés sur le catalogue des activités de coopération présenté au Conseil en juin 2024. Ils offrent un aperçu clair des activités qui seront menées conjointement au cours des trois prochaines années. Pour plus de souplesse dans la planification, les accords de coopération bilatéraux pourront être modifiés par l'intermédiaire du portail à accès unique au cours de la période de validité.
- **Lancement d'un projet pilote pour augmenter la capacité en matière de recherche et d'examen au sein des ONB** : pour répondre aux demandes de soutien des États membres dans le cadre d'activités liées à la procédure de délivrance de brevets, l'OEB créera un groupe d'examineurs et d'experts à la retraite qui exerceront une activité de consultant en matière de procédure de délivrance de brevets. La phase initiale du projet pilote durera deux ans. Cette initiative complète d'autres activités de partage du travail, comme la politique relative aux recherches nationales, et fournira un soutien ponctuel aux États membres en matière de recherche et d'examen, mais également sur des activités connexes telles que l'expertise technologique, le mentorat, la qualité ou la classification.
- **Réunion annuelle relative à la coopération** : en juin, la réunion annuelle avec les directeurs des offices sera l'occasion de discuter des progrès réalisés en matière de coopération et de stratégie relative à celle-ci, de renforcer l'alignement et d'éviter les doubles emplois avec d'autres initiatives nationales ou régionales. Tout au long de l'année, l'OEB continuera également à fournir un soutien direct aux États membres en organisant ses propres événements relatifs aux brevets, renforçant ainsi la capacité du REB à sensibiliser, à partager les connaissances et à discuter des politiques en matière de PI et de brevets aux niveaux national et régional.
- **Mise en œuvre des accords de recherche avec le Portugal, la Suisse, l'Irlande et le Monténégro** : l'accord de recherche avec le Portugal doit être signé en décembre 2024. Par ailleurs, si le Conseil d'administration l'autorise en décembre 2024, les accords de recherche avec la Suisse, l'Irlande et le Monténégro seront signés et mis en œuvre au cours du premier semestre de l'année. Les accords pourraient entrer en vigueur à l'été 2025, une fois que l'ensemble des préparatifs techniques, juridiques et administratifs sont achevés à l'OEB et dans les offices partenaires. Les nouveaux accords fourniront un soutien accru aux offices nationaux et aux utilisateurs, en particulier les PME, élargiront la portée des produits de qualité de l'OEB et favoriseront l'harmonisation au sein de l'Europe.
- **Adhésion de la Moldavie et de la Bosnie-Herzégovine à la CBE** : suite à la décision du Conseil d'administration d'inviter la Moldavie et la Bosnie-Herzégovine à rejoindre l'Organisation européenne des brevets, l'OEB mettra en place le cadre juridique et technique nécessaire pour l'adhésion, assurera la conformité de la législation nationale avec la CBE et coordonnera son action avec les parties prenantes afin de convenir d'une date pour l'adhésion, possiblement à l'été 2025.

Les efforts déployés pour harmoniser les pratiques – concernant le processus de délivrance de brevets ainsi que d'autres thèmes tels que la diversité et l'inclusion, les pratiques en matière de RH ou la protection des données – se poursuivront en 2025, avec des évolutions majeures comprenant :

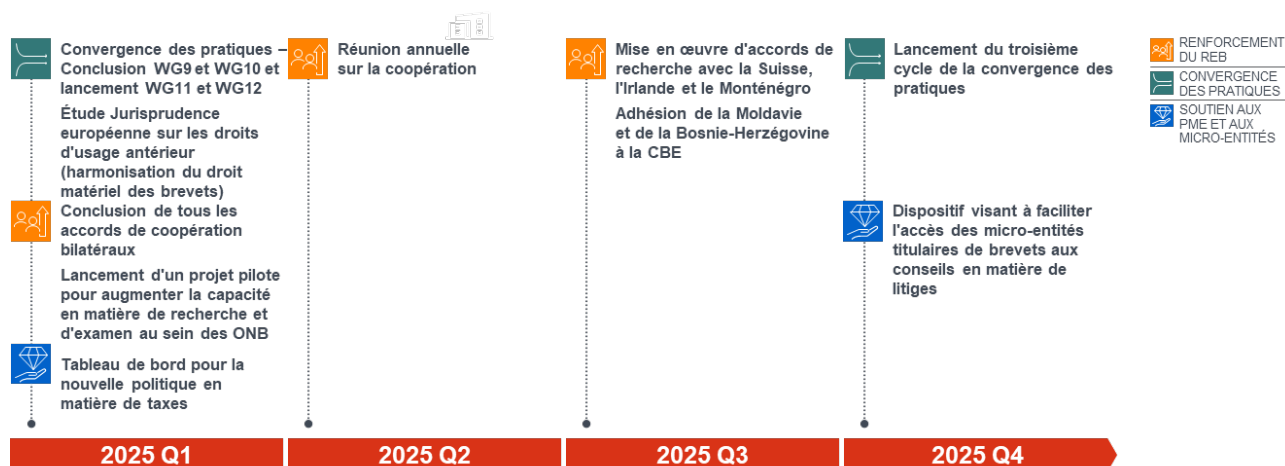
- **Convergence des pratiques – conclusion des groupes de travail WG9 et WG10 et lancement des groupes de travail WG11 et WG12** : les travaux sur le troisième et le dernier groupe de thèmes de convergence du deuxième cycle ("revendications de large portée" et "double protection par brevet") commenceront au début de l'année. Peu de temps après, le deuxième groupe de pratiques communes (sur les "observations présentées par des tiers" et les "pratiques relatives aux cessions") sera présenté au Conseil d'administration pour adoption.
- **Convergence des pratiques – lancement du troisième cycle** : vers la fin de l'année, alors que le deuxième cycle de convergence touchera à sa fin, un nouvel ensemble de thèmes sera présenté dans le but d'alléger davantage la charge des utilisateurs dans certains domaines du droit procédural et d'harmoniser les pratiques divergentes devant les offices nationaux des brevets à travers les États contractants à la CBE. Afin de proposer une interface simple et claire aux utilisateurs, le tableau de bord de convergence sera amélioré et actualisé pour refléter les dernières évolutions.
- **Étude de l'harmonisation du droit matériel des brevets concernant la jurisprudence européenne relative aux droits d'usage antérieur** : tout au long de l'année 2025, l'OEB continuera à promouvoir le processus d'harmonisation du droit matériel des brevets et recherchera une position européenne unifiée sur ces questions. Dans ce contexte, une étude de la jurisprudence européenne relative aux droits d'usage antérieur sera présentée aux délégations pour approbation et sera intégrée aux travaux du Groupe de travail B+ sur l'harmonisation du droit matériel des brevets. À terme, l'harmonisation du droit des brevets au-delà des frontières facilitera l'acquisition et la gestion de portefeuilles de brevets internationaux, constituant une prime supplémentaire à l'innovation.

En outre, l'OEB poursuivra la mise en œuvre d'initiatives ciblées en faveur des PME européennes et des autres petits utilisateurs du système des brevets, telles que :

- **Nouveau tableau de bord de la politique en matière de taxes** : un nouveau tableau de bord public sera lancé, offrant une vue d'ensemble basée sur les données du fonctionnement des mesures de la politique en matière de taxes, en insistant plus particulièrement sur le soutien aux micro-entités. Il sera suivi d'une analyse comparative et de rapports réguliers présentés aux États contractants, garantissant la transparence aux utilisateurs et fournissant des informations basées sur les données concernant les améliorations potentielles du système.
- **Programme visant à faciliter l'accès aux conseils en matière de litiges pour les micro-entités titulaires de brevets** : en lien avec les travaux de l'Observatoire des brevets et des technologies sur les "Mesures de soutien aux petites entreprises", et en étroite coordination avec les associations d'utilisateurs telles que l'epi et l'EPLAW, l'OEB

évaluera un possible concept visant à améliorer la capacité des petits innovateurs à faire légalement appliquer leurs brevets. Les États membres seront consultés sur ce concept, qui vise à réduire les obstacles à l'entrée dans le système des brevets et à compléter les mesures de soutien existantes en faveur des PME et des micro-entités.

Figure 6 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Coopération européenne



Source : OEB

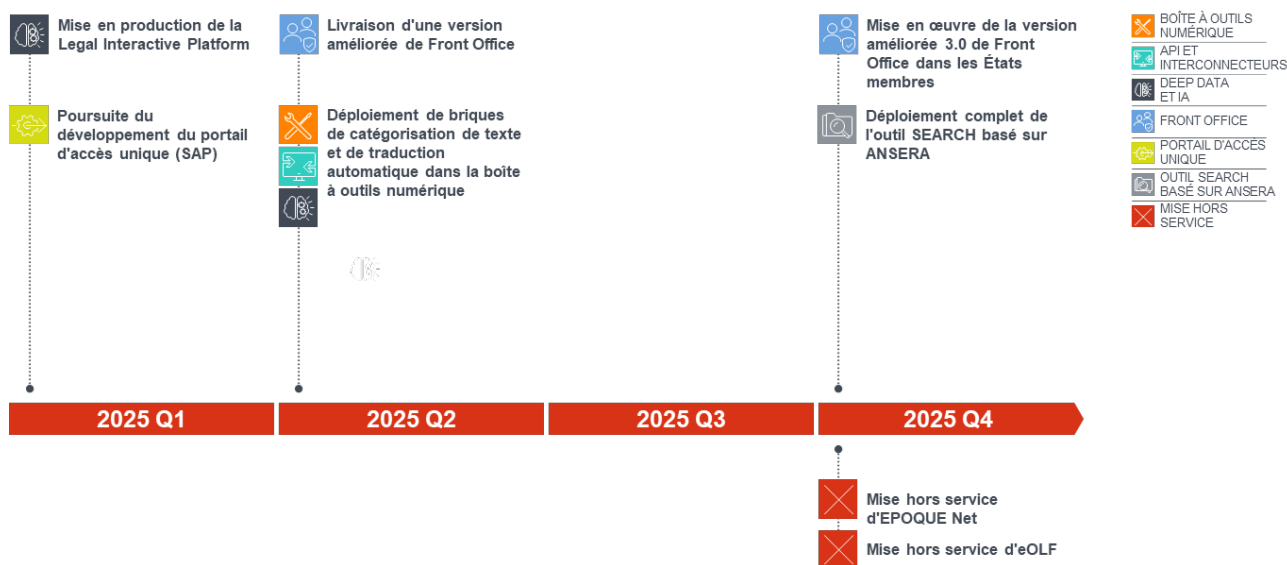
### Coopération informatique

Le pipeline de la coopération informatique continue d'assurer la transformation numérique du paysage de la PI en collaboration avec nos partenaires clés et d'autres parties prenantes. En 2025, la **boîte à outils numérique** deviendra le principal véhicule de livraison des nouveaux outils et services faisant office de briques fonctionnelles.

- **"Legal Interactive Platform" en production :** la "Legal Interactive Platform" (plateforme juridique interactive) est un outil de conversation basé sur l'IA conçu pour aider les utilisateurs à trouver des informations relatives aux brevets. Pour les utilisateurs externes enregistrés, la "Legal Interactive Platform" peut réduire les obstacles à l'entrée en fournissant des conseils sur les exigences relatives au dépôt. La plateforme peut être localisée en fonction des dispositions légales, des principes directeurs et des langues pour des organismes spécifiques. Il s'agira du premier nouveau produit important issu du programme de coopération informatique dans le cadre du Plan stratégique 2028.
- **Développement du portail d'accès unique (SAP) :** un certain nombre de services conçus pour soutenir la mise en œuvre du programme de classification coopérative des brevets (CPC) seront révisés et activés dans le portail d'accès unique. Le site Internet des offices IP5 et le site Internet des offices engagés dans la coopération tripartite seront repensés à l'aide de composants du SAP. Le SAP continuera d'évoluer pour devenir une plateforme performante offrant des méthodes rapides et sécurisées pour échanger des informations. L'ancien site Internet sera quant à lui progressivement abandonné.

- **Livraison d'une version améliorée de Front Office et mise en œuvre de Front Office 3.0 dans les États membres** : des nouveautés importantes concernant la convivialité feront leur apparition dans la version 3.0 de Front Office, notamment des améliorations essentielles en matière d'accessibilité, d'administration et de fonctionnement (comme le carnet d'adresses et les paramètres pour assurer un accès équitable au système des personnes handicapées). Ces améliorations bénéficieront aux 16 États membres actuellement en phase de mise en œuvre ou de production. Le déploiement de la mise à niveau dans les offices nationaux intéressés sera achevé avant la fin de l'année.
- **Déploiement des briques de catégorisation de texte et de traduction automatique de la boîte à outils numérique** : le déploiement des briques fonctionnelles de la boîte à outils numérique concernera en premier lieu le catégoriseur de texte et la traduction automatique, qui utilisent l'IA pour faciliter la recherche de termes appropriés dans la classification coopérative des brevets (CPC) en fonction de la saisie de texte (catégoriseur de texte) et pour fournir des traductions automatisées de grande qualité adaptées à la terminologie liée aux brevets (traduction automatique). Les premiers États membres ont déjà manifesté leur intérêt pour ces deux briques, c'est pourquoi, sur demande officielle, ces services seront testés, puis mis en production avec les premiers utilisateurs.
- **Déploiement complet de l'outil SEARCH basé sur ANSERA et mise hors service d'EPOQUE Net** : d'ici la fin de l'année, tous les utilisateurs des États membres et non membres feront l'objet d'une migration vers l'outil SEARCH basé sur ANSERA, qui tire parti de la technologie cloud, qui offre un ensemble complet de fonctionnalités et une mise en œuvre évolutive et sécurisée, et qui sera constamment amélioré à l'avenir. L'ancien outil EPOQUE Net sera par la suite mis hors service.
- **Mise hors service d'eOLF** : la transition réussie des offices nationaux des brevets vers Front Office, ou vers des solutions alternatives de dépôt local en ligne, feront d'eOLF un outil obsolète. En parallèle, nous cesserons d'offrir le service eOLF à nos utilisateurs externes et regrouperons les services de dépôt dans MyEPO. Ce changement signifie que les solutions eOLF déployées localement ne seront plus prises en charge, nous permettant d'améliorer les performances et de réduire les coûts de maintenance.

Figure 7 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Coopération informatique



Source : OEB

### Développements en matière de droit des brevets et de brevet unitaire

Un cadre juridique clair, cohérent et prévisible permet non seulement aux innovateurs de bénéficier d'opérations plus fluides, mais renforce également la réputation de l'OEB en tant qu'organisation fiable axée sur l'utilisateur. Cet alignement des intérêts conduit en fin de compte à une relation plus productive et harmonieuse avec les utilisateurs, favorisant l'innovation et la croissance au sein du système des brevets. En 2025, les efforts déployés conjointement avec nos partenaires pour maintenir et améliorer ce dispositif d'encadrement comprendront :

- **Publication des Directives CBE, des Directives PCT de l'OEB et des Directives relatives au brevet unitaire 2025** : la nouvelle version des Directives EPC et PCT de l'OEB, qui tient compte des derniers développements relatifs aux pratiques de la procédure de délivrance de brevets et de la jurisprudence des chambres de recours, sera publiée en février et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. La première série de Directives relatives au brevet unitaire sera publiée en même temps. Pour une meilleure accessibilité et exhaustivité, chaque ensemble de Directives intégrera le contenu des guides correspondants. Le fait de prolonger la période de pré-publication à deux mois renforcera la transparence et la sécurité juridique, y compris pour les candidats à l'EEQ.
- **Lancement de la 3<sup>e</sup> série de modifications juridiques** : la troisième vague de modifications juridiques en faveur de la numérisation et de la simplification, déjà annoncée fin 2024, débutera par le lancement d'un exercice de consultation des utilisateurs. La contribution de l'OEB à la modernisation des procédures et des flux de travail dans le cadre du PCT fera l'objet d'une attention particulière au sein de ce troisième panier de modifications.

- **Mise en œuvre technique des sanctions de l'UE à l'encontre des demandeurs russes** : à la fin de l'année 2024, le Conseil a adopté des mesures juridiques pour se conformer aux règlements de l'UE limitant la délivrance de brevets européens et unitaires aux demandeurs russes. Après la mise en œuvre initiale de ces mesures, l'OEB mettra en place des garanties informatiques et procédurales supplémentaires afin d'améliorer l'efficacité de l'identification et du traitement des demandes sanctionnées.
- **Suivi intégré de la jurisprudence** : les processus d'identification, d'évaluation et de communication systématiques de la jurisprudence pertinente par les chambres de recours et les juridictions nationales seront remaniés et élargis pour couvrir également les décisions de la juridiction unifiée du brevet et les réinjecter dans le cycle de gestion de la qualité de l'OEB. Cette approche intégrée contribuera à l'harmonisation des pratiques et renforcera à terme la sécurité juridique des utilisateurs.
- **Introduction d'un langage neutre du point de vue du genre dans le règlement d'exécution de la CBE** : dans le cadre de la campagne menée par l'OEB pour promouvoir la diversité et l'inclusion, et éviter de renforcer les stéréotypes sexistes, un langage neutre sera employé pour le règlement d'exécution et tous les textes associés de la CBE.
- **Conclusion de la 2<sup>e</sup> série de modifications juridiques** : la mise en œuvre du deuxième train de modifications en faveur de la numérisation et de la simplification, qui a débuté en janvier 2024, se terminera par l'adoption de mesures concernant les documents électroniques prioritaires, les dépôts en couleur et au format DOCX, ainsi que les citations multimédias.
- **Nouveau cadre disciplinaire pour les mandataires agréés** : en collaboration avec l'epi et des experts juridiques externes, l'OEB procédera à une révision complète du cadre disciplinaire concernant les mandataires agréés. Le cadre révisé sera fondé sur les principes du contrôle réalisé par les pairs et de l'autogestion de l'epi, pour favoriser une gestion indépendante, transparente et efficace des questions disciplinaires au sein de la profession.

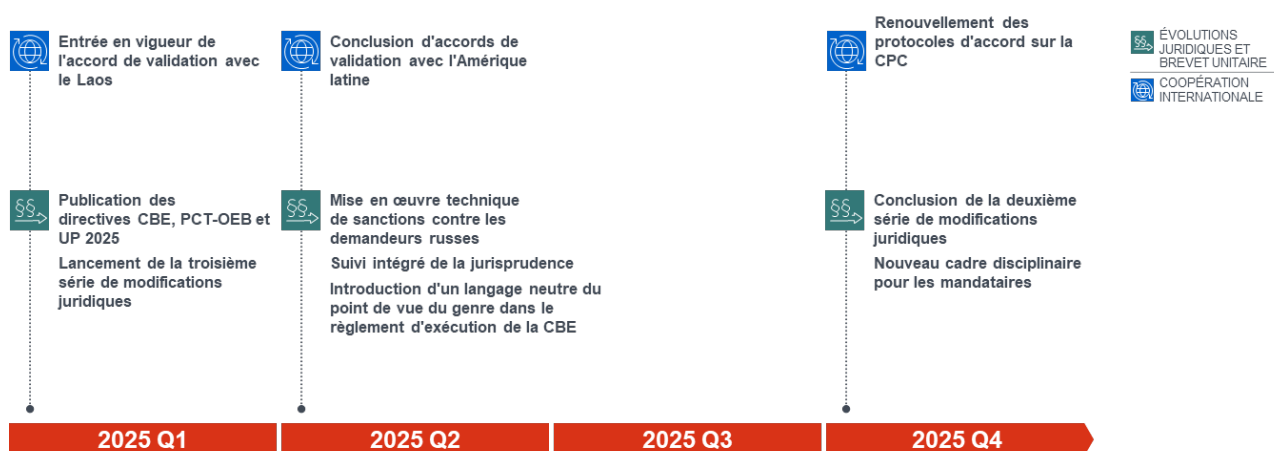
### *Coopération internationale*

Les initiatives de l'OEB en matière de coopération internationale visent à élargir la portée et l'impact du système du brevet européen à l'échelle mondiale. Les principaux objectifs consistent à établir des accords de validation avec les États non membres, permettant l'utilisation des normes et des outils de l'OEB en matière de brevets, afin d'œuvrer en faveur de la qualité des brevets partout dans le monde. Ces efforts soutiennent les écosystèmes d'innovation dans les pays partenaires en développant des systèmes de brevets solides et performants, ainsi qu'en encourageant l'investissement à travers le renforcement de la sécurité juridique. En outre, les collaborations avec des offices de brevets mondiaux contribuent à harmoniser les pratiques en matière de brevets, ce qui simplifiera la protection transfrontalière des brevets et facilitera son accès. Grâce à ces partenariats stratégiques, l'OEB fait progresser l'idée d'un système de brevets intégré à l'échelle mondiale et de grande qualité, au service de l'innovation internationale.

En plus des travaux en cours dans le cadre des forums IP5 et trilatéraux, et des activités récurrentes associées, les développements suivants sont attendus en 2025 :

- **Entrée en vigueur de l'accord de validation avec le Laos** : en janvier, après la conclusion des préparatifs juridiques et techniques, l'accord de validation entre l'OEB et la RDP lao entrera en vigueur. En parallèle, les travaux de mise en œuvre de l'accord de validation avec le Costa Rica signé en décembre 2024 débiteront.
- **Négociation et possible conclusion d'accords de validation** : tout au long de l'année, l'OEB poursuivra également les négociations avec des partenaires de validation et leur fournira les conseils juridiques nécessaires pour ouvrir la voie à une mise en œuvre au niveau national. Les négociations avec le Mexique, le Panama et Trinité-et-Tobago sont en bonne voie et pourraient aboutir à un accord au cours du premier semestre de l'année. D'autres pays, dont le Burundi, El Salvador et Madagascar, ont récemment exprimé leur intérêt pour la validation, ce qui pourrait aboutir à de nouvelles demandes d'ouverture de négociations officielles.
- **Renouvellement des protocoles d'accord (MOU) relatifs à la CPC** : d'ici la fin de l'année 2025, l'OEB renouvellera ses protocoles d'accord relatifs à la classification coopérative des brevets (CPC) avec la Chine, l'Australie, l'Argentine, le Brésil, le Maroc et le Pérou. Au cours de l'année, il est attendu que davantage d'offices rejoignent le système de la CPC, y compris le Canada et la Nouvelle-Zélande. Grâce à l'adoption de la CPC par d'autres offices nationaux, l'OEB bénéficie d'une meilleure intégration des données et de capacités de recherche accrues. Les échanges réguliers de données de la CPC renforcent l'ensemble de la base de données d'information brevets de l'OEB, permettant des recherches plus complètes sur l'état de la technique et améliorant la cohérence de la classification à travers les juridictions.

**Figure 8 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Coopération internationale, développement juridique et brevet unitaire**



Source : OEB



## *Renforcer les compétences et connaissances*

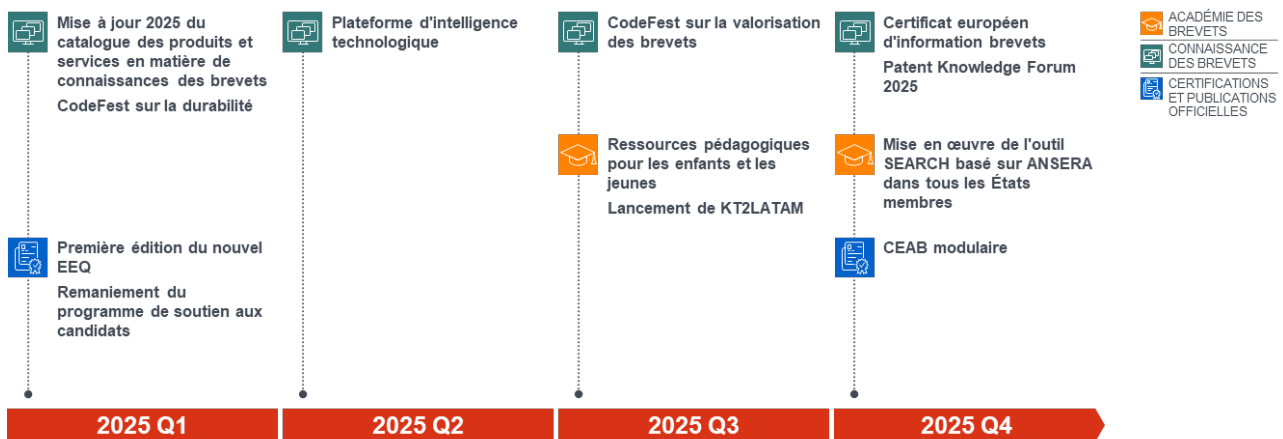
Pour atteindre ses objectifs stratégiques d'amélioration des compétences et connaissances en matière de PI, l'OEB et l'Académie européenne des brevets poursuivront leurs efforts en faveur d'un meilleur accès à l'information brevets, de la promotion de l'innovation et de la PI, et de programmes de formation et de certification complets destinés aux innovateurs et aux praticiens des brevets. En collaborant avec les États membres et en tirant parti de notre vaste réseau, nous souhaitons doter les utilisateurs des outils et des connaissances nécessaires pour naviguer efficacement dans le système des brevets et contribuer à un avenir plus innovant et durable. En plus des activités en cours visant à étendre davantage la portée et l'impact du MIPEF et de PATLIB, voici les principales initiatives prévues pour 2025 :

- **Première édition du nouvel EEQ** : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la nouvelle gouvernance de l'EEQ sera lancée et, en mars, près de 1 000 candidates et candidats seront présents pour la première session de la nouvelle épreuve F. La formation pour cette épreuve sera ensuite revue et améliorée en fonction des résultats de cette première session. Cette approche sera étendue aux autres nouveaux modules de l'EEQ, avec des examens blancs pour les modules M1 à M4 qui suivront plus tard dans l'année. Les examens de compétences et l'amélioration continue de la formation contribueront à l'augmentation du nombre de conseils en brevets qualifiés et favoriseront la qualité à la source dans le cadre de la procédure de délivrance des brevets, renforçant davantage le rôle central de l'EEQ dans un système européen des brevets performant.
- **Mise à jour du catalogue des produits et services en matière de connaissances des brevets 2025** : le catalogue révisé réduira les obstacles économiques limitant l'accès à nos données et soutiendra la démocratisation du système des brevets en donnant libre accès à certains produits clés, comme les données du Registre européen des brevets, les données bibliographiques mondiales de l'OEB (DOCDB), les données mondiales sur la situation juridique (INPADOC), ainsi que les fonds brevets des données EP en texte intégral et les listages de séquences.
- **CodeFests sur la durabilité et l'évaluation des brevets** : deux éditions de CodeFest seront organisées en 2025. Le premier portera sur le développement durable et l'utilisation de l'information brevets pour sensibiliser davantage aux innovations durables. Le second abordera l'évaluation des brevets, dans le but de développer des outils et des techniques qui contribuent à la sensibilisation des utilisateurs et permettent de les informer de façon transparente sur la valeur du brevet, surtout lorsqu'il s'agit de PME et d'organismes de recherche.
- **Programme de soutien aux candidats à l'EEQ (PSC)** : un nouveau PSC sera accessible à tous les États membres, afin de réduire l'écart entre les sexes dans le domaine des brevets, en augmentant le nombre de mandataires en brevets européens qualifiés via l'EEQ et, pour la première fois, en élargissant le champ d'application aux candidats au CEAB. Le nouveau programme s'appliquera aux candidats aux examens CEAB 2025 et EEQ 2026.

- **Plateforme d'intelligence technologique améliorée** : suite au lancement officiel de la plateforme d'intelligence technologique dans le cadre du Patent Knowledge Forum 2024, une nouvelle version perfectionnée sera publiée au premier trimestre 2025. Cette version comprendra l'inscription automatique des utilisateurs et des mises à jour plus rapides des données. Cela permettra de mettre à la disposition de nos utilisateurs des informations plus récentes, d'accélérer le processus d'inscription et de réduire le besoin d'interaction manuelle.
- **Lancement du KT2LATAM** : s'appuyant sur le succès du programme de transfert de connaissances vers l'Afrique (KT2A), l'OEB concevra, planifiera et débutera la mise en œuvre d'une initiative de transfert de connaissances vers l'Amérique latine (KT2LATAM), en encourageant le développement de la formation en ligne dans les offices de PI et les établissements de formation. Parallèlement au programme KT2A, qui poursuivra sa croissance au cours de l'année 2025, cette initiative contribuera au développement de l'accès aux systèmes de PI à travers le monde.
- **Ressources pédagogiques pour les enfants et les jeunes** : ce projet qui s'adresse aux enfants et aux jeunes vise à soutenir les États membres dans leur volonté de susciter l'intérêt des enfants et des jeunes pour l'innovation, la PI et l'entrepreneuriat. Il est également question de partager des connaissances sur ces sujets afin d'encourager les jeunes à suivre des études et choisir des carrières dans les STIM. En 2025, il sera mis à la disposition des États membres, pour leur utilisation ou leur intégration à leurs activités, un rapport sur les actions et les besoins au niveau national, un appel d'offres de sponsoring pour promouvoir les foires et concours scientifiques au niveau national, ainsi qu'un premier lot de ressources pédagogiques modulaires.
- **Intégration de tous les États membres à l'outil SEARCH basé sur ANSERA** : le programme complet de formation à l'outil SEARCH basé sur ANSERA sera achevé en 2025. Celui-ci comprendra un cours en ligne pour les débutants, deux cours en ligne pour les utilisateurs avancés, un cours en ligne de formation des instructeurs et deux activités sur site pour aider les États membres à concevoir leurs propres formations à l'outil SEARCH basé sur ANSERA. L'OEB a pour objectif de mener à bien l'intégration des offices nationaux des brevets (ONB) avant la fin de l'année 2025.
- **Certificat européen d'information brevets** : pour compléter les programmes de certification EEQ et CEAB existants, qui s'adressent aux mandataires et aux techniciens juridiques, nous lancerons le nouveau certificat européen d'information brevets, qui ciblera les experts information brevets. La nouvelle certification élargira l'offre de certification professionnelle de l'OEB et renforcera l'accessibilité au système des brevets.
- **Patent Knowledge Forum 2025** : dans cette édition du Patent Knowledge Forum, nous lancerons officiellement le nouveau certificat européen d'information brevets, décernerons des prix pour l'édition du CodeFest 2025 II et présenterons les dernières modifications apportées au catalogue des produits et services en matière de connaissances des brevets. L'objectif est d'améliorer la compréhension de l'information brevets et d'apporter de l'inspiration à travers l'innovation.

- **CEAB modulaire** : pour élargir le public du CEAB et mieux l'adapter aux besoins divers de la profession, les examens deviendront modulaires et les modules seront entièrement autonomes. Un candidat qui réussit tous les modules obtiendra le certificat CEAB. Un programme de certification plus robuste et accessible contribuera au développement professionnel au sein de la communauté des techniciens juridiques et renforcera la qualité à la source dans la procédure de délivrance de brevets.

Figure 9 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Renforcer les compétences et connaissances



Source : OEB

### Observatoire des brevets et des technologies

L'Observatoire des brevets et des technologies vise à favoriser l'innovation en associant les parties prenantes de l'écosystème des brevets et de l'innovation. En créant une plateforme collaborative, il encourage divers perspectives et partenariats interdisciplinaires, qui améliorent l'accès aux connaissances des brevets et aux informations sur les technologies. L'Observatoire soutient la croissance durable de l'innovation à travers trois piliers principaux : la compréhension et la cartographie des technologies critiques ; la contribution au progrès social et environnemental ; et la promotion de l'inclusivité dans le paysage de l'innovation. Ces objectifs profitent aux parties prenantes en fournissant des outils, des études et des ressources qui aident à combler les lacunes en matière de connaissances, favorisent l'accès au financement et assurent l'inclusivité des groupes sous-représentés. En outre, l'Observatoire offre de précieuses ressources de données et des opportunités de travail en réseau qui renforcent l'écosystème d'innovation. En 2025, les principaux produits livrables de l'Observatoire comprendront :

- **Étude sur la santé** : une nouvelle étude examinera les principaux facteurs de la lutte contre le cancer, en mettant en lumière les technologies prometteuses et les acteurs influents, y compris le rôle essentiel des universités et des organismes de recherche publics qui favorisent l'innovation dans le domaine du cancer. Elle fournira des informations et des indicateurs sur l'écosystème d'innovation dans le secteur de la

santé, fera de l'OEB un partenaire de confiance dans le domaine de la santé et présentera les brevets comme une source de référence en matière d'informations critiques sur le marché des technologies.

- **Financement de l'innovation** : ce projet comprend une étude recensant les investisseurs spécialisés dans le soutien aux start-ups axées sur les brevets et une amélioration permettant d'intégrer une nouvelle catégorie pour les investisseurs dans l'outil Deep Tech Finder. En identifiant des investisseurs qui ont un intérêt particulier pour les brevets, ces produits livrables visent à combler un manque critique de ressources existantes. Le principal objectif est de produire des informations précieuses pour aider les start-ups déposant des demandes de brevet à communiquer avec des investisseurs appropriés. En outre, le projet vise à informer les décideurs et les investisseurs sur les stratégies les mieux à même d'orienter les investissements vers les entreprises de haute technologie.
- **Étude sur les normes et les brevets** : l'OEB publiera les résultats d'un projet explorant le lien entre brevets et normes via l'analyse de citations tirées de recherches de nouveauté. Il présentera les principales caractéristiques des sociétés titulaires de brevets, examinera leurs liens avec les concepteurs de la norme et traitera les litiges ainsi que la médiation. Les conclusions feront l'objet d'un débat lors d'un événement en ligne. Cela permettra de mieux faire connaître la relation entre les brevets et les normes, de favoriser la recherche et de soutenir les objectifs stratégiques en matière de transparence et d'équité.
- **Plateforme sur les plastiques de demain** : ce projet concerne les plastiques de nouvelle génération par le biais d'une stratégie en matière d'innovation et d'environnement. Les principaux produits livrables comprennent une plateforme technologique "Plastique en phase de transition", un rapport d'analyse sur les brevets et un nouveau filtre pour l'outil Deep Tech Finder. Le projet démontrera que l'intelligence brevets peut répondre aux enjeux sociétaux et aux objectifs de développement durable des Nations Unies, et renforcer le rôle de premier plan de l'OEB dans la transition vers un monde durable.
- **Étude sur la diversité et l'inclusion dans l'innovation** : cette étude, qui s'appuie sur des données de recherche provenant de sept pays, examine la progression des femmes au sein des STIM et de l'industrie, en mettant l'accent sur l'inégalité entre les sexes dans les carrières du secteur des brevets. L'étude présentera des informations complètes concernant les défis auxquels les chercheuses sont confrontées lorsqu'elles se lancent dans l'industrie, basées sur les données concernant les brevets et les publications du projet de recherche DOC-TRACK. Cela facilitera à terme un échange des meilleures pratiques dans les pays européens visant à atteindre un meilleur équilibre entre les sexes dans les domaines des STIM.
- **Plateforme sur l'objectif d'élimination de la faim** : ce projet est axé sur l'"agriculture connectée", qui utilise des données de brevets pour suivre les innovations. Les produits livrables comprennent une plateforme technologique d'élimination de la faim et un rapport d'analyse sur les brevets pour mettre en lumière les technologies de pointe dans ce domaine. Ceci confirme l'OEB en tant que fournisseur d'intrants informationnels

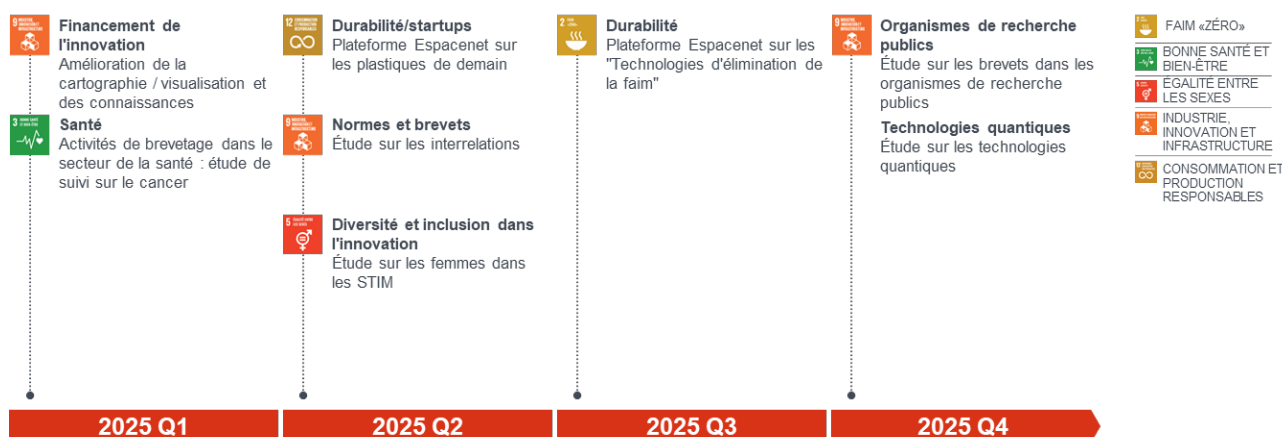
critiques dans la chaîne de valeur de la connaissance des principaux secteurs économiques et contribue à mettre sous pression un secteur qui doit produire tout en respectant l'environnement. Cela renforce également la visibilité de l'information brevets, considérée comme une source stratégique de productivité et de développement humain.

- **Étude sur les organismes de recherche publics** : suite à la publication d'une étude relative aux start-ups déposant des demandes de brevet en octobre 2023 et aux universités européennes en octobre 2024, l'Observatoire mettra en lumière un autre acteur important de l'écosystème de l'innovation : les organismes de recherche publics. L'étude sera présentée lors d'un événement en ligne. En réalisant la première étude approfondie des activités de dépôt de brevet des organismes de recherche publics, il sera possible d'aider les décideurs, les chercheurs et les organisations de transfert de connaissances à mieux comprendre la recherche publique européenne. Une plateforme destinée aux professionnels des organismes de recherche publics permettant de partager les meilleures pratiques, les politiques et les exemples de réussite sera développée. Le projet permet également de rassembler des données utiles dans le cadre du rapport de Mario Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne et sera utile pour renforcer la compétitivité de la recherche publique européenne.
- **Étude sur les technologies quantiques** : la cartographie des brevets liés aux technologies quantiques et le suivi du financement des start-ups fourniront des informations essentielles sur la façon dont la propriété intellectuelle et l'investissement façonnent l'avenir des technologies quantiques. Cela permet de suivre l'évolution de la cartographie en matière de technologies quantiques, fournissant des renseignements stratégiques sur les brevets quantiques afin de guider les décisions en matière de politiques et de financement. En outre, cette étude soutient le développement à l'échelle des start-ups spécialisées dans les technologies quantiques en identifiant les principales sources de financement et renforce la sensibilisation du public au rôle joué par les brevets dans la commercialisation de technologies quantiques, s'alignant ainsi sur les priorités économiques de l'Europe.

Outre les thèmes mentionnés ci-dessus, l'Observatoire développera également les activités suivantes :

- La **bibliothèque numérique de l'OEB** permettra d'accéder aux analyses critiques de plus en plus nombreuses sur la technologie et l'innovation. Elle donnera accès à toutes les études publiées par l'OEB – dont certaines en collaboration avec des partenaires spécialisés – sur les technologies, l'économie, les données relatives aux brevets et le droit de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à d'autres publications éditées par des réseaux d'experts et de parties prenantes.
- Le **data desk** sera un nouvel environnement en ligne contenant des données et de l'information brevets enrichis concernant l'innovation. La plateforme favorisera les objectifs suivants : (1) tirer parti des données, des statistiques et des macro-tendances, (2) enrichir le paysage des données sur les brevets, (3) améliorer l'expérience utilisateurs avec des graphiques, des tableaux et des tableaux de bord, (4) renforcer la transparence de la méthodologie, (5) permettre aux différentes parties prenantes d'accéder à leurs droits.
- **Deep Tech Finder** est un outil en ligne gratuit qui permet de trouver les universités européennes, leurs entreprises dérivées et les start-ups prêtes à l'investissement ayant déposé des demandes de brevets auprès de l'OEB. Les évolutions ultérieures amélioreront cet outil avec des interfaces avancées pour rechercher des technologies et identifier des investisseurs, ainsi que des données enrichies sur les technologies, les indicateurs de valeur des brevets et les organismes de recherche.

Figure 10 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Observatoire des brevets et des technologies



Source : OEB

## Indicateurs clés de performance du levier 4 : Les partenariats

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle <sup>11</sup>		Objectif 2028
Coopération informatique	117 projets informatiques mis en œuvre		240
Convergence des pratiques	77,9 %		90 %
Accords de validation	10 accords de validation		14
Modularité de l'enseignement sur la PI dans les programmes universitaires	22 universités		80
Universités "Pan-European Seal" qui proposent des diplômes STIM	80 %		90 %
Intelligence brevets	6 plateformes technologiques*		14
Formation au réseau PATLIB	-	-	50 %
Certifications du réseau PATLIB	-	-	20%
Observatoire des brevets et des technologies	<b>NOUVEAU</b> : 139 000 vues	-	<b>NOUVEAU pour 2025</b> : 152 900 vues

= en cours de réalisation ; = objectif atteint ; \*mis à jour au mois d'octobre 2024

Les KPI du levier 4 sont mis à jour annuellement et, comme les valeurs de 2024 ne sont pas encore disponibles, la plupart des KPI devraient être actualisés au début de l'année 2025. En 2025, nous introduirons également les valeurs pour les KPI destinés à évaluer le rayonnement de l'Observatoire (conformément au document CA/13/24). Un an après le lancement du plan de travail de l'Observatoire, les données sur l'utilisation des différentes plateformes numériques de l'Observatoire ont été rassemblées et analysées, afin de permettre une définition adéquate du KPI et le calcul d'une valeur de référence. Le KPI contrôlera une fois par an le nombre total de vues (contenu et événements) publiées sur les plateformes numériques de l'Observatoire. Une valeur de référence de 139 000 vues, couvrant la période du mois d'octobre 2023 au mois de septembre 2024, est calculée et un objectif de 10 % de vues supplémentaires est établi pour 2025 (152 900 vues).

<sup>11</sup> Mise à jour de septembre 2024, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en octobre 2024.

## 5. Levier 5 – La pérennité financière

Le plan stratégique 2028 définit la pérennité comme un objectif global de l'OEB. Devenir une organisation plus pérenne implique de s'assurer que nous atteignons la pérennité financière, ce qui nous permet de servir nos parties prenantes et de remplir nos obligations envers le personnel de l'OEB et leurs familles – passées, présentes et futures.

Conformément à cet objectif, l'étude financière de 2023 (phase I) a démontré que les mesures adoptées en 2020, pour combler les écarts de financement importants entre les actifs et les dettes de l'OEB, avaient eu un impact positif, améliorant de façon significative notre situation financière à long terme. Obtenir de tels résultats a nécessité un effort commun entre toutes les parties prenantes : l'OEB par l'intermédiaire d'injection de liquidités dans le FRPSS, les utilisateurs via l'augmentation régulières des taxes ainsi que les agents et les titulaires d'une pension par une modération de l'ajustement des salaires.

La phase 1 de l'étude de 2023 a conclu que les finances de l'OEB devraient évoluer positivement. L'OEB demeure toutefois exposée à des risques, tels que la volatilité du marché des capitaux et l'inflation. Par conséquent, une étude de la gestion actif-passif réalisée en 2024 (phase 2), qui a permis d'évaluer comment nous pouvons nous assurer que nous disposons d'assez de ressources financières pour couvrir nos dettes à long terme, fournissait des recommandations pour atteindre cet objectif.

En prévision de l'année 2025, l'OEB est consciente qu'elle se trouve au début d'une fenêtre critique d'opportunités destinées à protéger sa pérennité financière. EN 2025, l'OEB se concentrera donc sur les prochaines étapes de mise en œuvre des recommandations figurant dans l'étude financière.

- **Établir un cadre de gestion et de suivi des risques** : afin de pouvoir gérer et atténuer efficacement les risques financiers, l'OEB mettra en œuvre, au cours des trois premiers trimestres de l'année 2025, le concept de cadre de gestion et de surveillance des risques présenté à la Commission du budget et des finances (CBF) et au Conseil d'administration (CA) en 2024. À compter du mois de janvier, l'OEB commencera à suivre les progrès des KPI pertinents et un tableau de bord présentant les KPI relatifs aux risques dans les trois catégories (stratégique, macroéconomique et opérationnelle) sera également mis à disposition des États membres. À partir de 2025, l'OEB informera régulièrement la Commission du budget et des finances et le Conseil d'administration de l'état actuel des indicateurs de risque, fournissant pour chaque KPI une comparaison des dernières valeurs réelles disponibles avec les valeurs pertinentes définies dans le scénario de référence de l'étude financière. Un accès direct au tableau de bord des KPI en matière de risque, ainsi qu'aux rapports réguliers fournis par l'OEB, permettra de garantir la bonne compréhension par les organes directeurs de la situation financière de l'OEB, ainsi que des progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre des orientations définies dans l'étude financière.



- **Créer des réserves de sécurité financière** : un des principaux résultats de la phase 2 de l'étude financière a été la définition d'une stratégie de financement visant un niveau de financement de 105 % pour tous les régimes d'obligations et d'avantages. Un plan de financement spécifique a donc été défini pour identifier les sources de financement disponibles et a permis de financer entièrement les obligations au titre d'avantages d'ici 2030. En raison de l'insécurité juridique affectant l'application de la méthode d'ajustement des salaires après l'avis de la commission de recours, l'OEB, en tant qu'employeur responsable, a pris des mesures préventives prudentes pour assurer la sécurité de ses finances à long terme jusqu'à ce qu'une décision définitive et contraignante soit prononcée. C'est pourquoi une réserve spécifique de 2 milliards d'EUR a été établie dans le Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB (EPOTIF) afin de faire face aux risques associés à un litige potentiel (réserve de la méthode d'ajustement des salaires). Par conséquent, les excédents de trésorerie opérationnels seront transférés régulièrement vers cette réserve au cours de l'année 2025.
- **Préciser le niveau de risque que l'OEB peut accepter pour atteindre ses objectifs financiers** : la nécessité de cette étape a été soulignée par l'étude de la gestion actif-passif. C'est à ce titre, et dans le but d'assurer la pérennité financière à long terme de nos dépenses de personnel, que l'OEB mettra en œuvre une approche prudente basée sur :
  - La formalisation et la réduction en cascade de l'ensemble de nos objectifs financiers et de nos hypothèses de tolérance au risque de l'OEB, en fixant de façon raisonnable la probabilité d'atteindre les rendements cibles à 66 %, alors qu'elle était précédemment établie à 50 %.
  - Un niveau de financement fixé à 105 %, conformément aux orientations de l'étude financière. Ce niveau de financement prend en compte une marge pour atténuer l'impact des fluctuations à court terme du marché.
- **Financement des régimes de pensions et de sécurité sociale** : en 2025, l'OEB poursuivra son évaluation des moyens à sa disposition pour traiter la question des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi rémunéré, en envisageant une approche de l'effort partagé, et examinera les attributions des régimes de pensions et de sécurité sociale selon la nouvelle politique de financement, en reflétant la tolérance au risque proposée et en élargissant son champ d'application à l'ensemble des obligations au titre d'avantages.
- **Examen de la méthode d'ajustement des rémunérations et mesures de l'étude financière 2019** : l'actuelle méthode d'ajustement des salaires a été adoptée par le Conseil d'administration en 2020 pour une période de six ans. Le Conseil décidera donc de la future méthode d'ajustement des salaires en juin 2026. Avant de prendre cette décision, l'OEB soumettra au Conseil un examen complet des résultats de la méthode actuelle, couvrant la compétitivité de ses salaires, l'impact de la procédure sur le pouvoir d'achat et tout domaine dans lequel la procédure pourrait être améliorée. Ce rapport d'examen et les orientations concernant la nouvelle méthode seront présentés au Conseil en décembre 2025. En décembre également, l'Office présentera un examen de

l'impact des mesures financières adoptées par le Conseil d'administration suite à l'étude de 2019 sur la situation financière de l'Office.

Figure 11 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Pérennité financière



Source : OEB

## Indicateurs clés de performance du levier 5 : La pérennité financière

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle. <sup>12</sup>	Objectif
Productivité	110,8 produits SEO par ETP	<b>NOUVEAU pour 2025 :</b> 114,4
Prévision de production	0 % d'écart	2028 : $\geq -2\%$
Niveau de financement	73 %	<b>2032 :</b> 105 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint

Les KPI du levier 5 font état d'avancées notables, alors que nous prévoyons la mise en œuvre de la prochaine série de mises à jour suite aux résultats de fin d'année. La "Productivité", en particulier, s'est constamment améliorée, atteignant l'objectif de 2024. Certains ajustements seront mis en œuvre en 2025 pour tenir compte des décisions récentes prises par la Commission du budget et des finances :

- Productivité : l'objectif pour ce KPI est calculé annuellement. Un nouvel objectif est défini en fonction du plan d'activités à moyen terme 2025-2029 de la DG 1 et les bases du document CA/50/24 sont établies, passant de 110,5 produits SEO par ETP en 2024 à 114,4 produits SEO par ETP en 2025.
- Niveau de financement : compte tenu de la décision de l'OEB de constituer une réserve de sécurité financière pour la méthode d'ajustement des salaires, la date limite pour atteindre l'objectif a été reportée à 2032.

<sup>12</sup> Mise à jour de septembre 2024, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en octobre 2024.